LE MOT DU PRÉSIDENT

La qualité de son cadre de vie, ses richesses patrimoniales et naturelles font de l'Indre un département où il fait bon vivre.

Ce sont ces atouts qui devront nourrir notre développement qui se traduira par l'accueil de nouveaux habitants sur notre territoire. Maintenir les bonnes conditions de la vitalité de notre territoire exige une recherche constante de qualité dans notre environnement, notre patrimoine naturel et bâti, nos villes et villages, autrement dit, nos communes.

Ainsi, l'accompagment des collectivités reste prépondérant dans les activités du CAUE. Les nombreuses sollicitations, émanant de communes de toutes tailles, démontrent bien que le conseil apporté est autant apprécié par les petites communes généralement démunies de toute ingénierie interne que par les collectivités importantes confrontées à des projets de plus en plus complexes.

Au-delà de ses missions de conseil et de sensibilisation, le CAUE continue de s'investir au profit d'enjeux de société. Sa connaissance de l'évolution des territoires lui confère sa capacité d'expertise. Structure d'accompagnement des démarches de développement, le CAUE se situe au point de rencontre des politiques nationales, régionales et départementales, au service des initiatives locales. Pour cela notre organisme développe des collaborations avec le réseau de partenaires locaux que sont les différents services du département.

Les actions de formation des élus se sont poursuivies en 2012 en partenariat avec l'Association des Maires de l'Indre et l'Union Départementale des Maires Ruraux de l'Indre :

- Formation « La gestion des cimetières » à Cléré-du-Bois et Saint-Août
- Réunion « Vos espaces publics : les aménager et les rendre accessibles » à Coings
- Réunion « Les marchés publics : la commande de maîtrise d'oeuvre » à Saint-Gaultier

On peut se réjouir de constater que la quasi-totalité des communes adhèrent au CAUE. En effet, l'essentiel de nos actions reste le conseil aux communes dont le Conseil Général se veut le partenaire priviliégié. Pour cela, il finance le CAUE qui est devenu, au fil des ans, une structure incontournable pour les élus.

Mais les autres missions, notamment le conseil aux particuliers, ont été également particulièrement dynamiques cette année.

Ainsi, afin d'insister sur les efforts consentis par les habitants de notre département pour entretenir et valoriser le patrimoine architectural, le CAUE a organisé une nouvelle session du Concours des Maisons Restaurées qui a connu un très vif succès.

La confiance renouvelée que nous témoigne au quotidien les élus, les habitants et tous nos partenaires sont le moteur de notre action sur l'ensemble du département de l'Indre.

Serge DESCOUT
Président du CAUE

SOMMAIRE

Le mot du Président P 1

Sommaire P 2

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Composition du CAUE P 3
Missions et financement P 4
Communes adhérentes au CAUE P 5

QUALITÉ ARCHITECTURALE ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Conseil aux communes P 6
Liste des projets P 7
Conseil aux particuliers P 34

PARTENARIATS D'ÉTUDES

Partenariats d'études p 35

COMPOSITION DU CAUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **6 Elus désignés par le Conseil Général :**
  - Serge DESCOUT, Président, Vice-président du Conseil Général, Conseiller Général du Canton de La-Châtre
  - Michel BLONDEAU, 1er Vice-président, Conseiller Général du Canton de Châteauroux Est, Maire de Déols
  - Serge PINAULT, 2ème Vice-président, Conseiller Général du Canton de Saint-Christophe-en-Bazelle, Maire de Chabris
  - Alain PASQUER, Conseiller Général du Canton du Blanc
  - Guy BOURSIN, Maire de Saint-Août
  - Gérard DAUMY, Maire de Pouligny-Saint-Martin

- **6 Membres désignés par l'Assemblée Générale :**
  - François JOLIVET, Maire de Saint-Maur
  - Paulette PICARD, Présidente de la Chambre de Commerce et de l'Industrie
  - Robert CHAZE, Président de la Chambre d'Agriculture
  - Marie-Jeanne LAFARCINADE, Maire de Fougerolles
  - Jacques TRICARD, Maire de Saint-Florentin

- **6 Personnalités désignées par le Préfet :**
  - Emmanuel ALASSOEUR, Architecte
  - Catherine AUTISSIER, Architecte
  - Laurent CHARVOZ, Représentant de la Fédération Française du Bâtiment
  - Arnaud de MONTIGNY, Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine
  - Marie-Thérèse AMPEAU, Présidente de l'Association pour la Sauvegarde des Sites de Cluis
  - Anne-Marie DELLOYE -THOUMYRE, Déléguée Départementale des Vieilles Maisons Françaises

- **4 Représentants de l'Etat :**
  - Sophie GRENNERAT, Architecte des Bâtiments de France
  - Marc GIRODO, Directeur Départemental des Territoires de l'Indre
  - Jean-François COTE, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de l'Indre
  - Jacques CAILLAUT, Inspecteur d'Académie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Toute personne adhérente et ayant acquitté sa cotisation est admise avec voix délibérative à l'Assemblée Générale.
Celle-ci délibère du programme d'actions, approuve les comptes financiers, vote le budget et procède au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Cotisations 2012 :

- Communes - de 100 habitants :	30 € (35 € en 2013)
- Communes 101 à 500 habitants :	60 € (70 € en 2013)
- Communes 501 à 1 000 habitants :	75 € (85 € en 2013)
- Communes 1 001 à 2 500 habitants :	95 € (105 € en 2013)
- Communes + de 2 500 habitants :	160 € (180 € en 2013)
- Association-Organisme-Administration :	60 € (70 € en 2013)
- Particuliers :	20 € (20 € en 2013)

PERSONNEL DU CAUE

Alexandre MARTIN, Directeur
Bertrand AUGRAS, Dessinateur
Sabrina MARIÉ, Chargée de mission, sensibilisation
Patricia NIVET, Secrétaire Comptable

MISSIONS ET FINANCEMENT

« La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public »
(Loi n° 7772 du 3 Janvier 1977 sur l'architecture)

En application de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le Conseil Général de l'Indre a mis en place le CAUE en 1979.

Association départementale, type Loi 1901, il assure auprès des habitants de l'Indre un service gratuit dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage mais ne peut pas être chargé de la maîtrise d'œuvre.

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Elles peuvent le consulter gratuitement sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, tel que programmation d'équipements publics, réhabilitation de bâtiments communaux, aménagement de places et d'espaces verts, études sur des thèmes d'aménagement rural et de paysage, organisation de concours...

CONSEIL AUX PARTICULIERS

Les architectes du CAUE fournissent aux personnes qui désirent construire, agrandir ou aménager leur habitation, les informations et les conseils propres à assurer leur qualité architecturale ainsi que leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural.

INFORMATION - SENSIBILISATION

Organisme à vocation pédagogique, le CAUE a pour mission de développer l'information et la sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, sous la forme d'animations dirigées vers le grand public, les associations et le milieu scolaire.

CONTRIBUTION À LA FORMATION

Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

FINANCEMENT

Le financement de l'organisme est assuré par le produit d'une taxe prélevée sur les permis de construire (TDCAUE), par une aide financière du Conseil Général et par les cotisations de ses adhérents.

COMMUNES ADHÉRENTES AU CAUE

Aigurande
Aize
Ambrault
Anjouin
Ardentes
Argenton-sur-Creuse
Argy
Arpheuilles
Arthon
Azay-le-Ferron
Badecon-le-Pin
Bagneux
Baraize
Baudres
Bazaiges
Beaulieu
Bélâbre
Bommiers
Bonneuil
Bouesse
Bouges-le-Château
Bretagne
Briantes
Brion
Brives
Buxeuil
Buxières-d'Aillac
Buzançais
Ceaulmont
Celon
Chabris
Chaillac
Chalais
Champillet
Chasseneuil
Chassignolles
Châteauroux
Châtillon-sur-Indre
Chavin
Chazelet
Chézelles
Chitray
Chouday
Ciron
Cléré-du-Bois
Clion-sur-Indre
Cluis
Coings
Concremiers
Condé
Crevant
Crozon-sur-Vauvre
Cuzion
Déols
Diors
Diou
Douadic
Dunet
Dun-le-Poëlier
Ecueillé
Eguzon-Chantôme
Etrechet
Faverolles
Feusines
Fléré-la-Rivière
Fontenay
Fontgombault
Fontguenand
Fougerolles
Francillon
Frédille
Gargilesse-Dampierre
Géhée
Giroux
Gournay
Guilly
Ingrandes
Jeu-les-Bois
Jeu-Maloches
La Berthenoux
La Buxerette
La Champenoise
La Chapelle-Orthemale
La Chapelle-St-Laurian
La Châtre
La Châtre-l'Anglin
La Motte-Feuilly
La Pérouille
La Vernelle
Lacs
Langé
Le Blanc
Le Magny
Le Menoux
Le Poinçonnet
Le Pont-Chrétien-Chabenet
Le Tranger
Les Bordes
Levroux
Lignac
Lignerolles
Lingé
Liniez
Lizeray
Lourdoueix-St-Michel
Lourouer-St-Laurent
Luant
Luçay-le-Libre
Luçay-le-Mâle
Lurais
Lureuil
Luzeret
Lye
Lys-St-Georges
Maillet
Malicornay
Maron
Martizay
Mauvières
Menetou-sur-Nahon
Ménétréols-sous-Vatan
Méobecq
Mérigny
Mers-sur-Indre
Meunet-Planches
Meunet-sur-Vatan
Mézières-en-Brenne
Migné
Migny
Montchevrier
Montgivray
Montierchaume
Montipouret
Montlevicq
Mosnay
Mouhers
Mouhet
Moulins-sur-Céphons
Murs
Néons-sur-Creuse
Néret
Neuillay-les-Bois
Neuvy-St-Sépulchre
Neuvy-Pailloux
Niherne
Nohant-Vic
Nuret-le-Ferron
Obterre
Orsennes
Orville
Oulches
Palluau-sur-Indre
Parnac
Parpeçay
Paudy
Paulnay
Pellevoisin
Pérassay
Pommiers
Poulaines
Pouligny-Notre-Dame
Pouligny-St-Martin
Pouligny-St-Pierre
Préaux
Preuilly-la-Ville
Prissac
Pruniers
Reboursin
Reuilly
Rivarennes
Rosnay
Roussines
Rouvres-les-Bois
Ruffec-le-Château
Sacierges-St-Martin
St-Aigny
St-Aoustrille
St-Août
St-Aubin
St-Benoît-du-Sault
St-Chartier
St-Christophe-en-Bazelle
St-Christophe-en-Boucherie
St-Civran
St-Cyran-du-Jambot
St-Denis-de-Jouhet
Ste-Fauste
St-Florentin
St-Gaultier
Ste-Gemme
St-Genou
St-Georges-sur-Arnon
St-Gilles
St-Hilaire-sur-Benaize
St-Lactencin
Ste-Lizaigne
St-Marcel
St-Martin-de-Lamps
St-Maur
St-Médard
St-Michel-en-Brenne
St-Plantaire
St-Pierre-de-Jards
Ste-Sévère-sur-Indre
St-Valentin
Sarzay
Sassierges-St-Germain
Saulnay
Sazeray
Segry
Selles-sur-Nahon
Sembleçay
Tendu
Thenay
Thevet-St-Julien
Thizay
Tilly
Tournon-St-Martin
Tranzault
Valençay
Varennes-sur-Fouzon
Vatan
Velles
Vendoeuvres
Verneuil-sur-Igneraie
Veuil
Vicq-Exemplet
Vicq-sur-Nahon
Vigoulant
Vigoux
Vijon
Villedieu-sur-Indre
Villegongis
Villegouin
Villentrois
Villers-les-Ormes
Villiers
Vineuil
Vouillon

239 COMMUNES ADHÉRENTES EN 2012

CONSEIL AUX COMMUNES

La mission du CAUE est d'assurer la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale dans le département de l'Indre.

Accompagner les collectivités, ce n'est pas seulement répondre à une demande, qu'elle soit précise ou non. C'est un véritable accompagnement, dans l'intéret d'un développement harmonieux et équilibré des territoires.

Le CAUE est à la disposition des collectivités adhérentes, quelle que soit l'importance ou la nature du problème posé : réhabilitation ou construction de bâtiments publics, élaboration de documents d'urbanisme, projet de développement urbain, aménagement d'espaces publics, de lotissements, de zones d'activités, démarche paysagère....

Au cours de l'année 2012, ce sont 75 études qui ont été confiées au CAUE par les communes ou les communautés de communes.
Si ce nombre est légèrement inférieur aux années précédentes, il est à noter que la nature des sollicitations évolue vers un accompagnement plus fort des projets.

Le CAUE est ainsi devenu un acteur essentiel de la mise en valeur du territoire communal.

C'est la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 qui a crée les CAUE et c'est le Conseil Général, par le versement de la Taxe Départementale CAUE, qui en assure le soutien financier.

Les interventions se situent en amont de toute maîtrise d'oeuvre, laquelle sera confiée à des concepteurs privés, architectes, paysagistes, urbanistes ou géomètres dans le respect du Code des Marchés Publics.

LISTE DES ETUDES 2012

AZAY-LE-FERRON : Maison médicale
ARTHON : Transfert de la boulangerie
ARGY : Mairie
BADECON-LE-PIN : Accessibilité boulangerie
BADECON-LE-PIN : Accessibilité de la Poste
BELABRE : Acoustique salle des fêtes
BELABRE : Relais de service public
BRIANTES : Salle des fêtes
BRION : Logement
BOUESSE : Salle multi-activités de l'école
CHAILLAC : Lotissement
CHEZELLES : Halte garderie
LA-CHÂTRE : Maison du jardinier
LA-CHÂTRE : Tennis
LA-CHÂTRE : Services techniques
LA-CHÂTRE : Bâtiment de pétanque
LA-CHÂTRE : Forepabe
LA-CHÂTRE : Maison atelier d'art
CLUIS : PLU
DEOLS : Mise en valeur des collections archéologiques
ETRECHET : Cantine scolaire
EGUZON-CHANTOME : Maison médicale
ECUEILLE : Rue
FONTGUENAND : Lotissement
GARGILESSE-DAMPIERRE : Place du château
GEHEE : Transfert de la mairie
GEHEE : Abords de la mairie
LUREUIL : Maison d'accueil des familles
LIGNAC : Vestiaires du stade
LOUROUER-SAINT-LAURENT : Rangement pour le comité des fêtes
LOUROUER-SAINT-LAURENT : Cimetière
MARTIZAY : Lavoir
MERIGNY : Maison de retraite La Roche Bellusson
MEZIERES-EN-BRENNE : Place de la mairie
MOUHERS : Aménagement du restaurant en salle des fêtes
MOULINS-SUR-CEPHONS : Restaurant
MOULINS-SUR-CEPHONS : Columbarium
NEUVY-SAINT-SEPULCHRE : Centre bourg
NEUVY-PAILLOUX : Aménagements paysagers
NEONS-SUR-CREUSE : Logement
NOHANT-VIC : Lotissement
PALLUAU-SUR-INDRE : AVAP
PALLUAU-SUR-INDRE : Entrées de bourg
PALLUAU-SUR-INDRE : Camping
PARNAC : Carte communale
PELLEVOISIN : Zone AU
POULIGNY-SAINT-PIERRE : Lotissement
POULIGNY-SAINT-PIERRE : Cimetière
POULIGNY-SAINT-PIERRE : Logement en face la mairie
RIVARENNES : Maison médicalisée
SAINT-AUBIN : Logement
SAINT-CHARTIER : Abords de l'église
SAINT-BENOIT-DU-SAULT : Restaurant
SAINT-MICHEL-EN-BRENNE : Salle des fêtes
SAINT-GEORGES-SUR-ARNON : Mise en valeur d'une vigne en centre bourg
SAINT-MARCEL : Zone de rétention pour lotissement
SAINT-MARCEL : Avenue de Verdun
SAINT-MARCEL : Devanture restaurant
SAINT-MARCEL : Sanitaires près de l'église
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN : Sanitaires du stade
SAZERAY : Logement
SAINT-PIERRE-DE-JARDS : PLU
SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE : Bar-restaurant
SAINT-MAUR : PLU
SAINT-MAUR : Ancienne pharmacie
SAINT-VALENTIN : Logements sociaux
SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE : Accès handicapés
SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE : Audit sur le château
TENDU : Ecole
VATAN : Ecole
VATAN : Piscine
VATAN : Gymnase
VIJON : Lotissement
VINEUIL : Maison en centre bourg

ARGY : Réaménagement et mise en accessibilité de la mairie

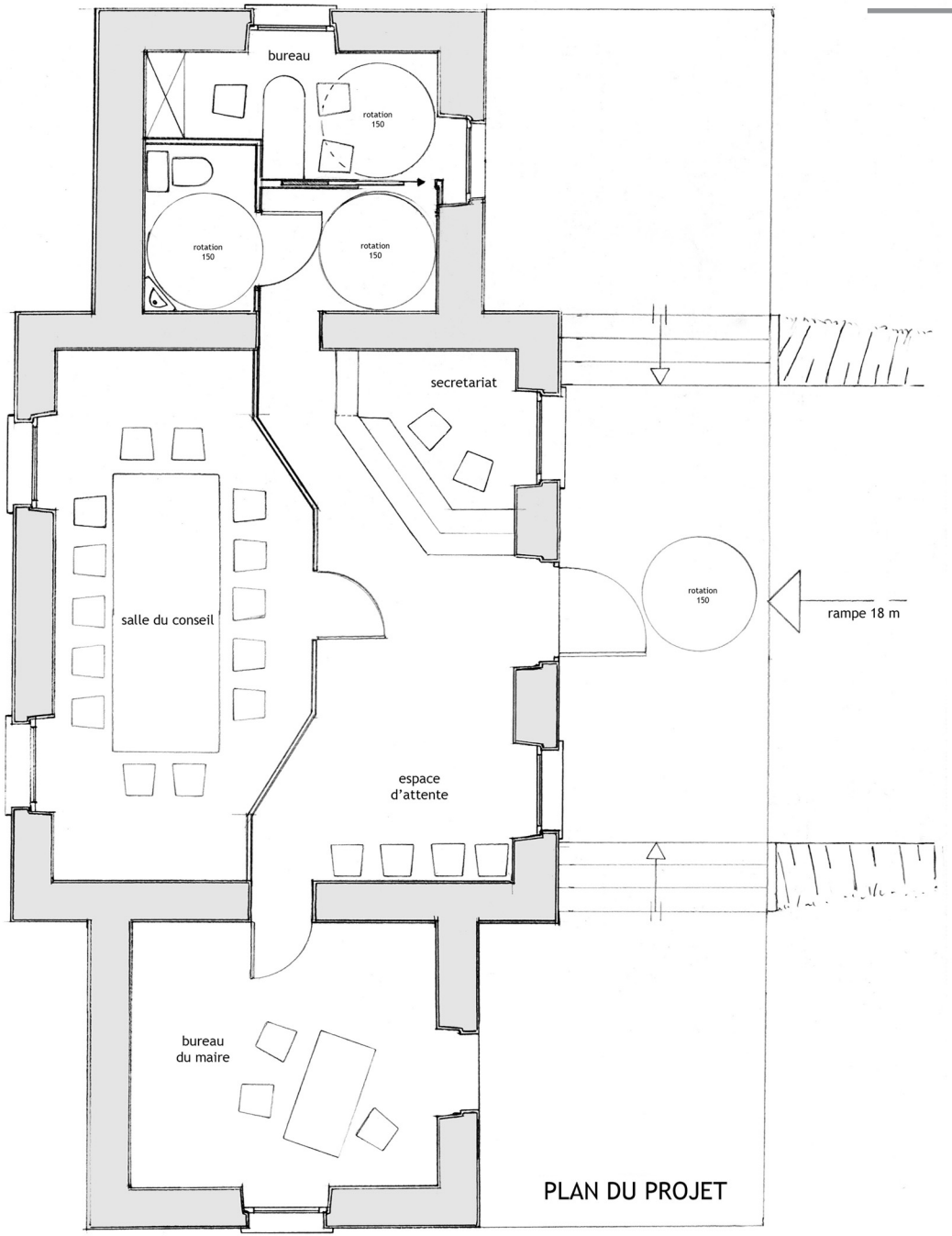

PLAN DU PROJET

ETAT ACTUEL

SIMULATION DU PROJET

ARTHON : Réhabilitation de l'ancienne Poste en boulangerie

SIMULATION DU PROJET

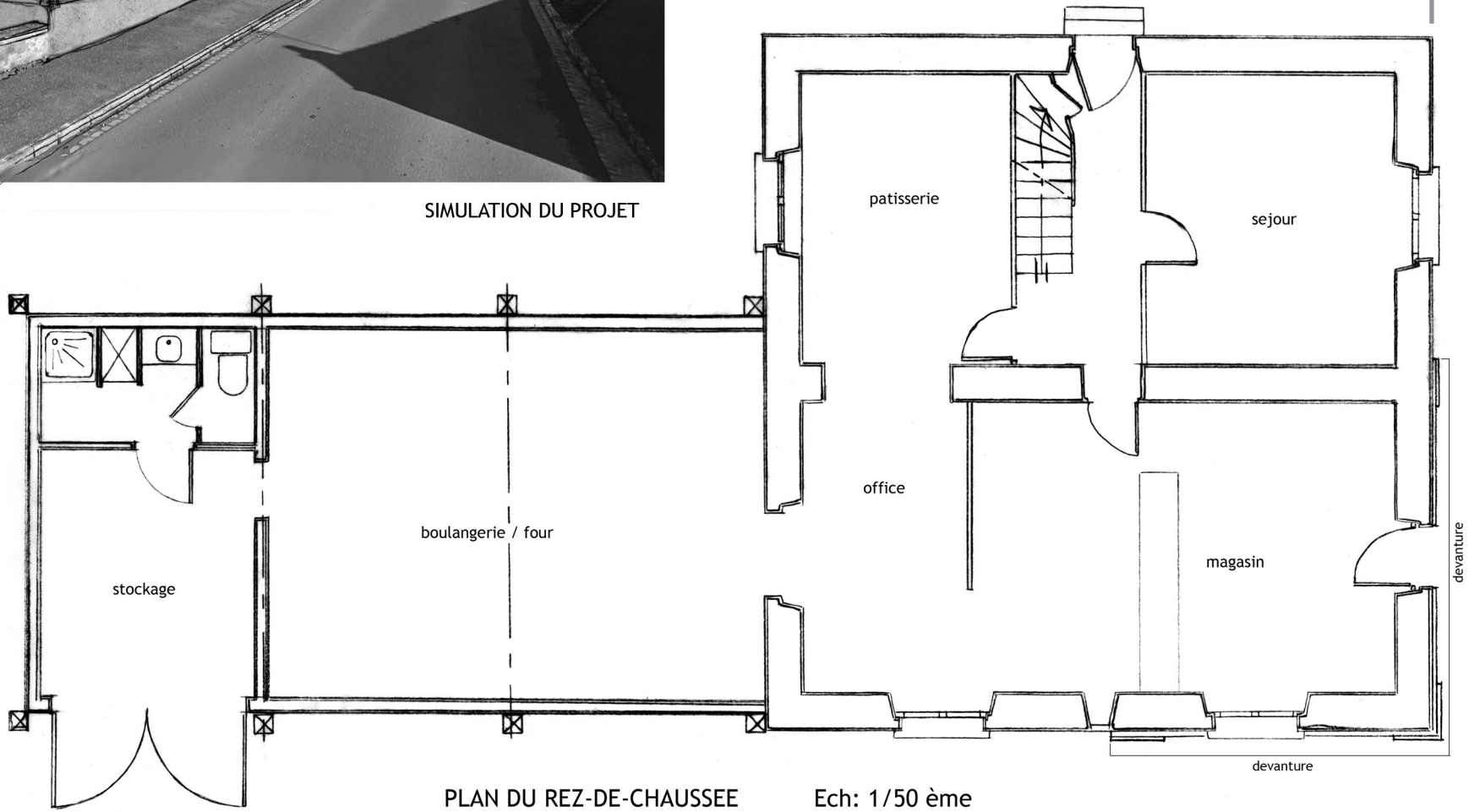

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE Ech: 1/50 ème

SIMULATION du BATIMENT

PLAN MASSE

AZAY-LE-FERRON :
Extension de la maison médicale

AZAY-LE-FERRON :
Extension de la maison médicale

SIMULATION du BATIMENT

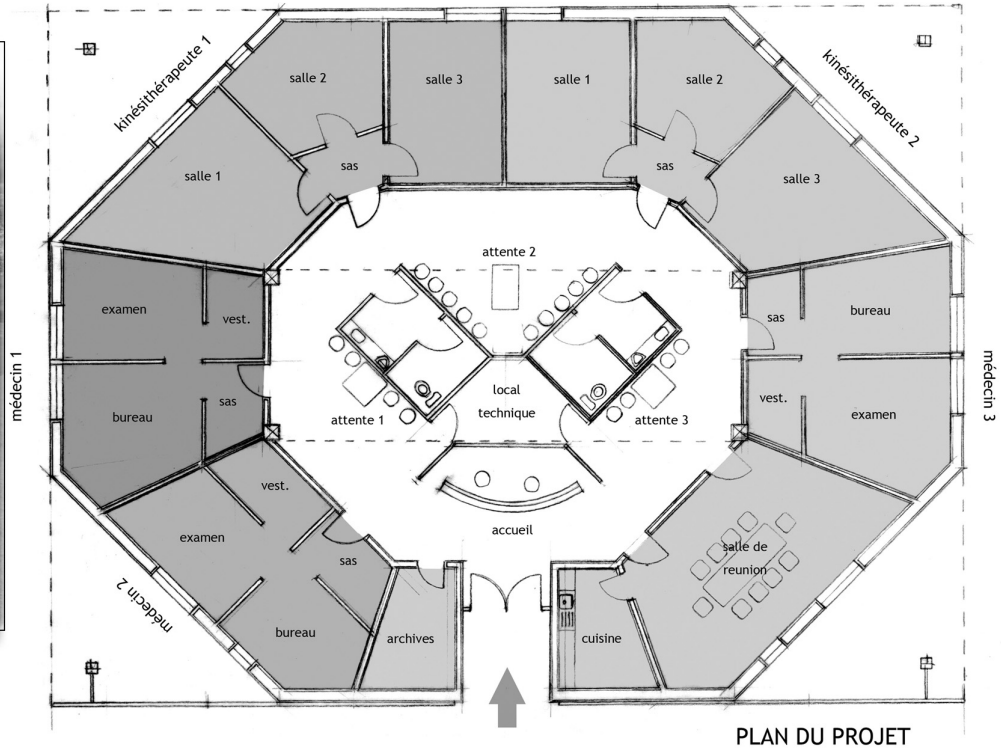

PLAN DU PROJET

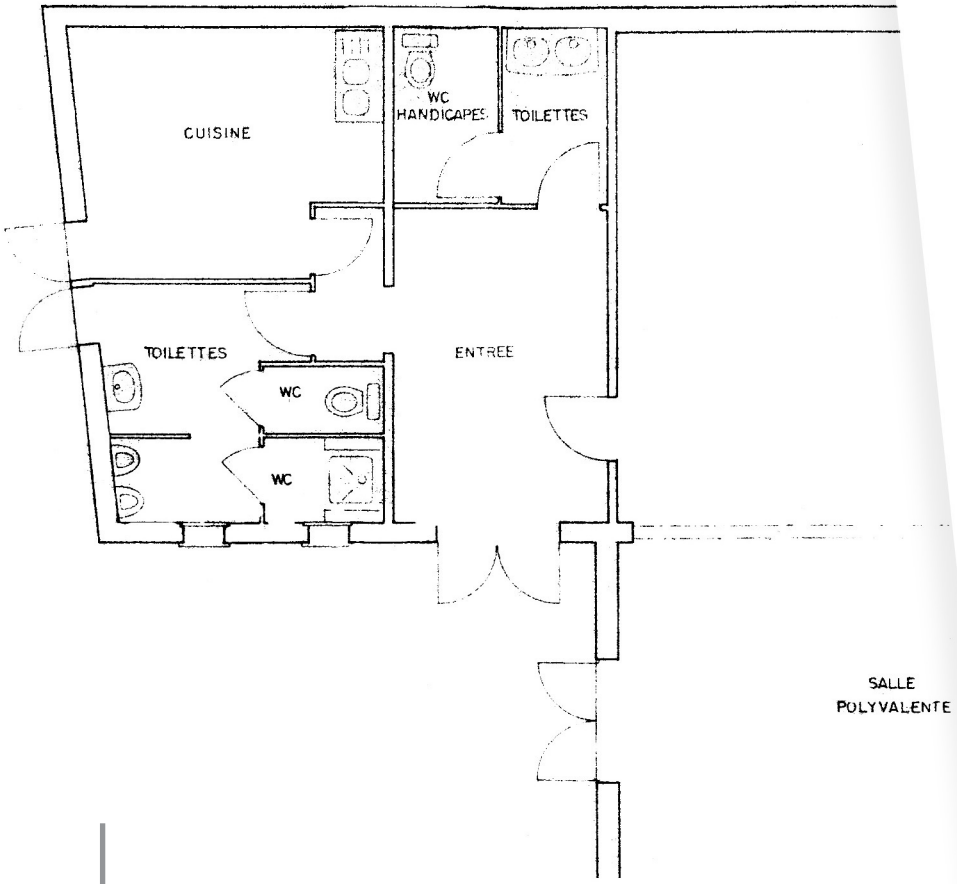

PLAN DE L'EXISTANT

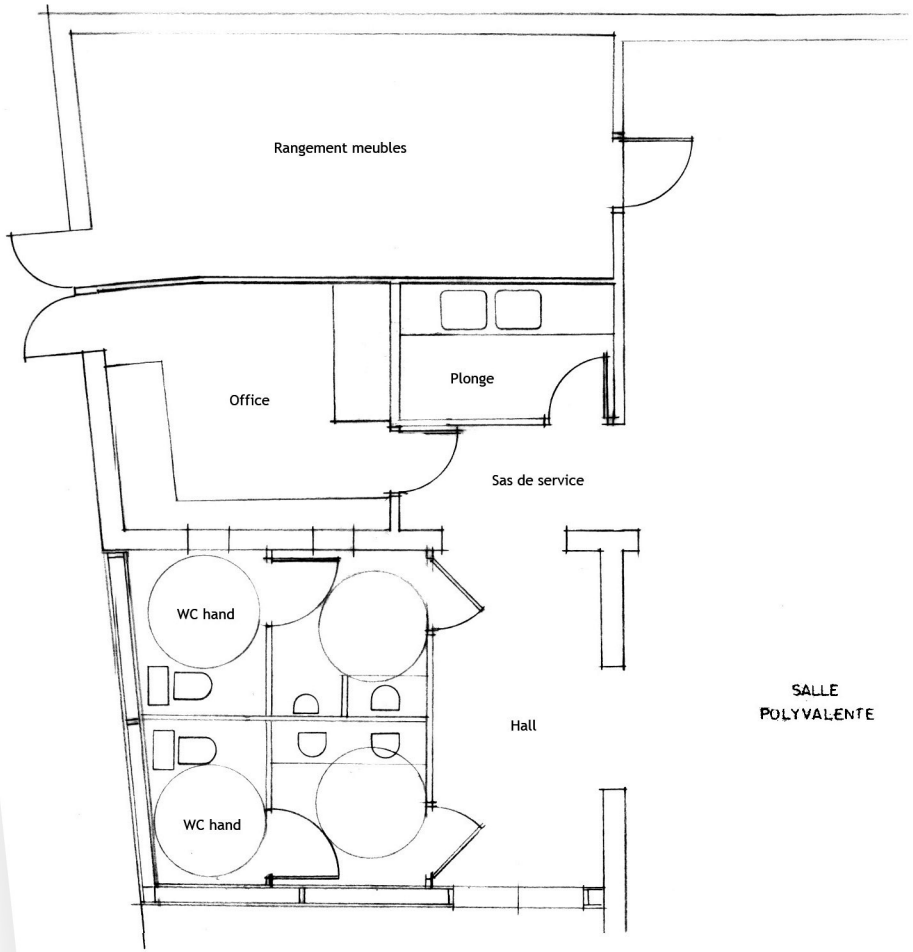

PLAN DU PROJET

BRIANTES : Extension de la salle des fêtes

BRION :
Réhabilitation d'un logement

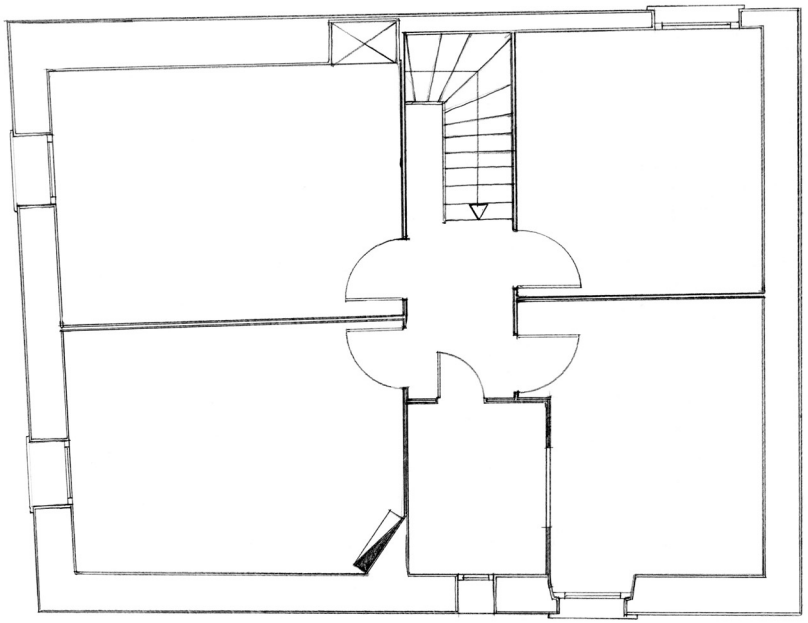

PLAN DE L'ETAGE EXISTANT

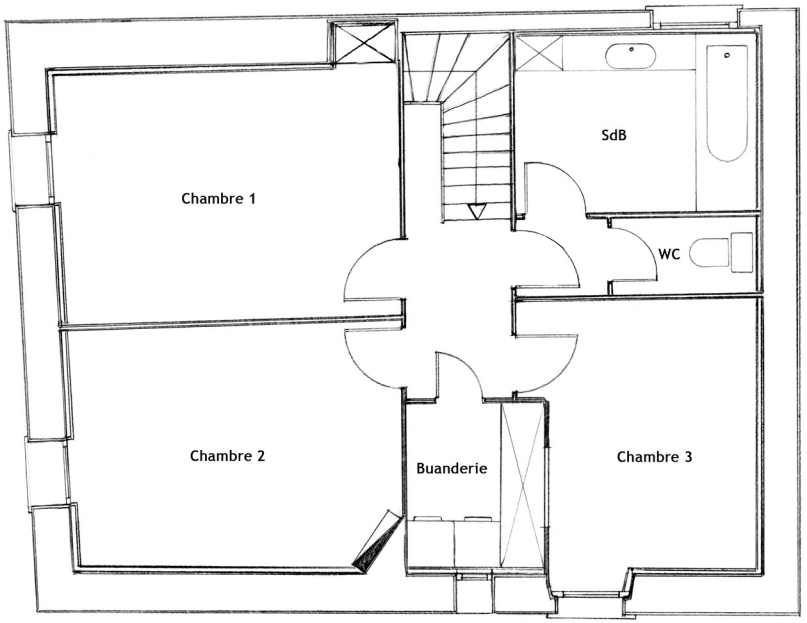

PLAN DE L'ETAGE PROJETE

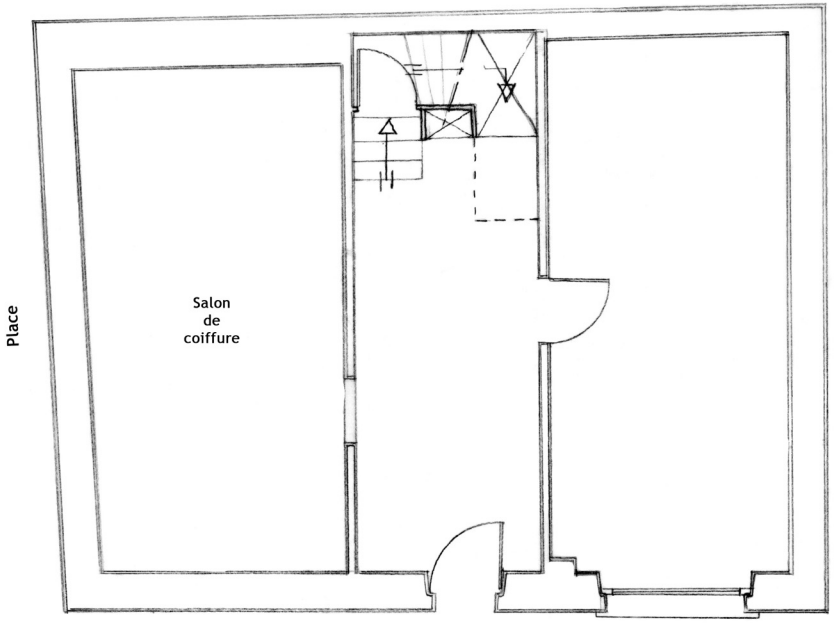

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE EXISTANT

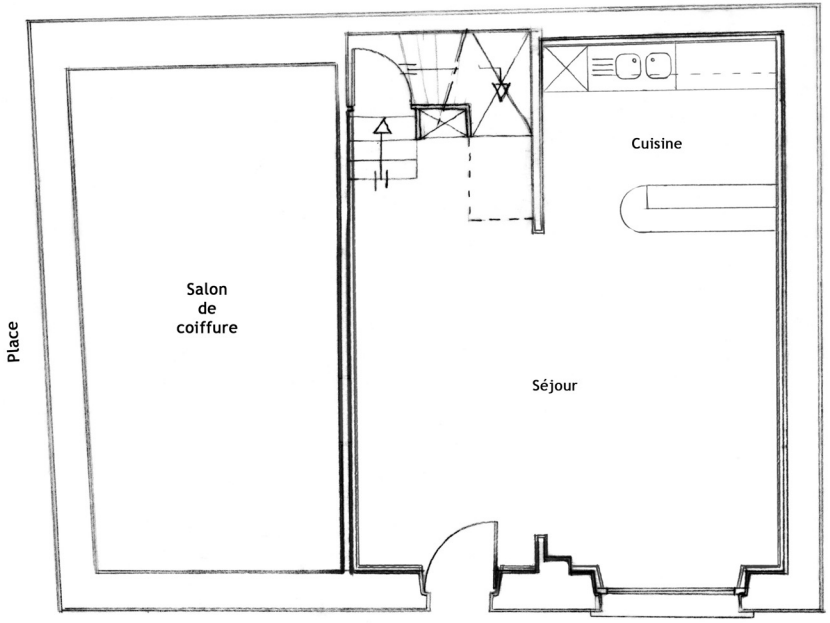

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE PROJETE

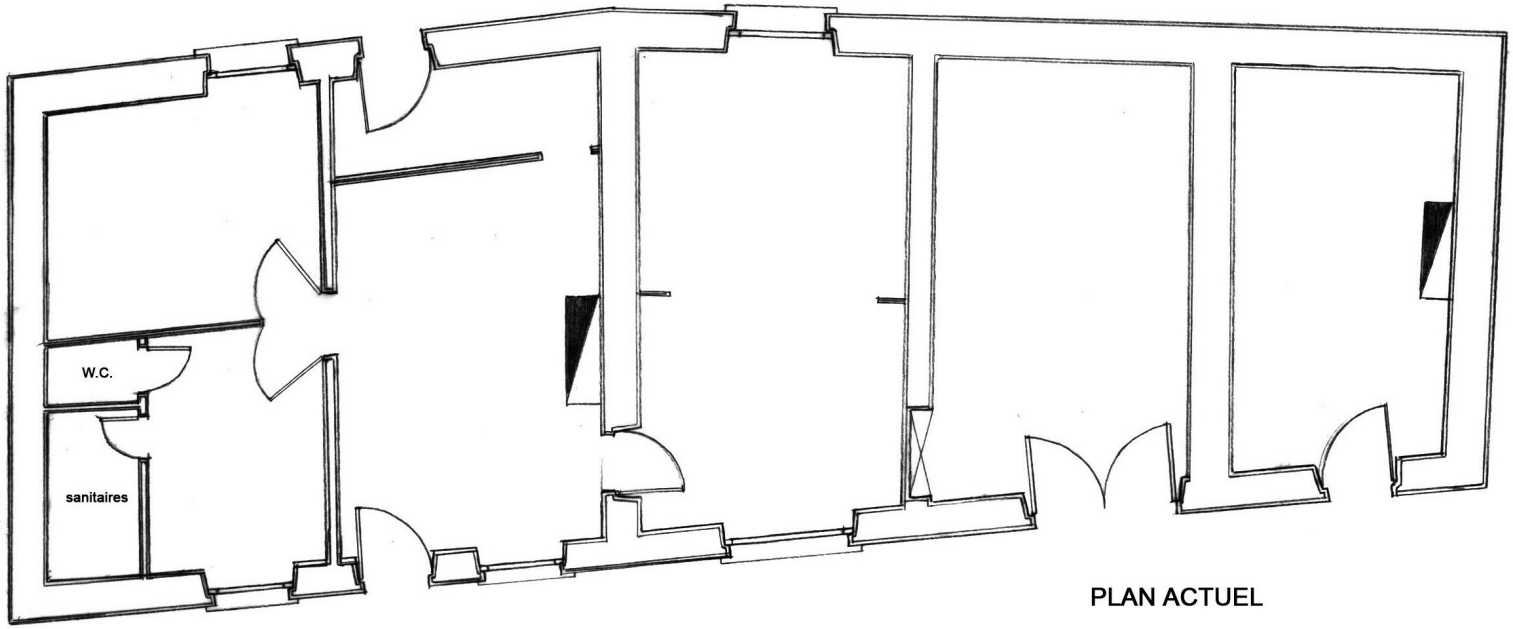

PLAN ACTUEL

CHEZELLES : Réhabilitation d'un bâtiment en halte-garderie

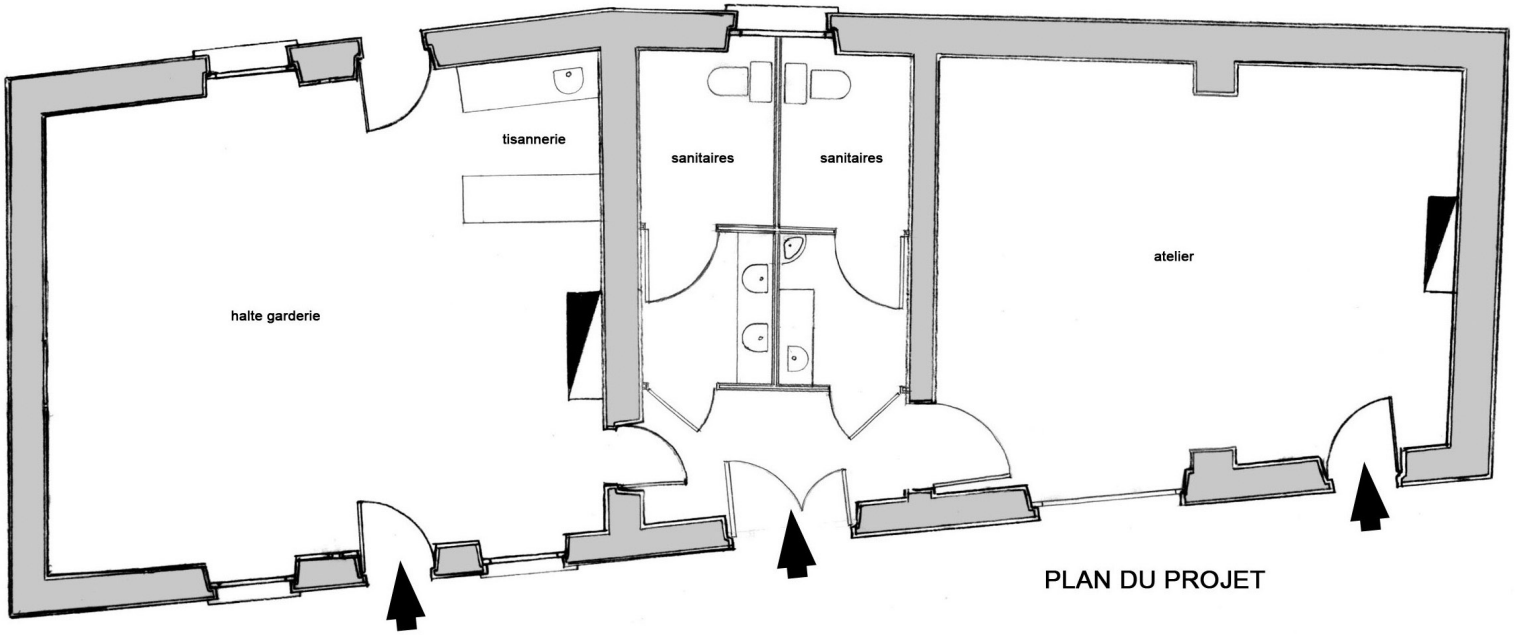

PLAN DU PROJET

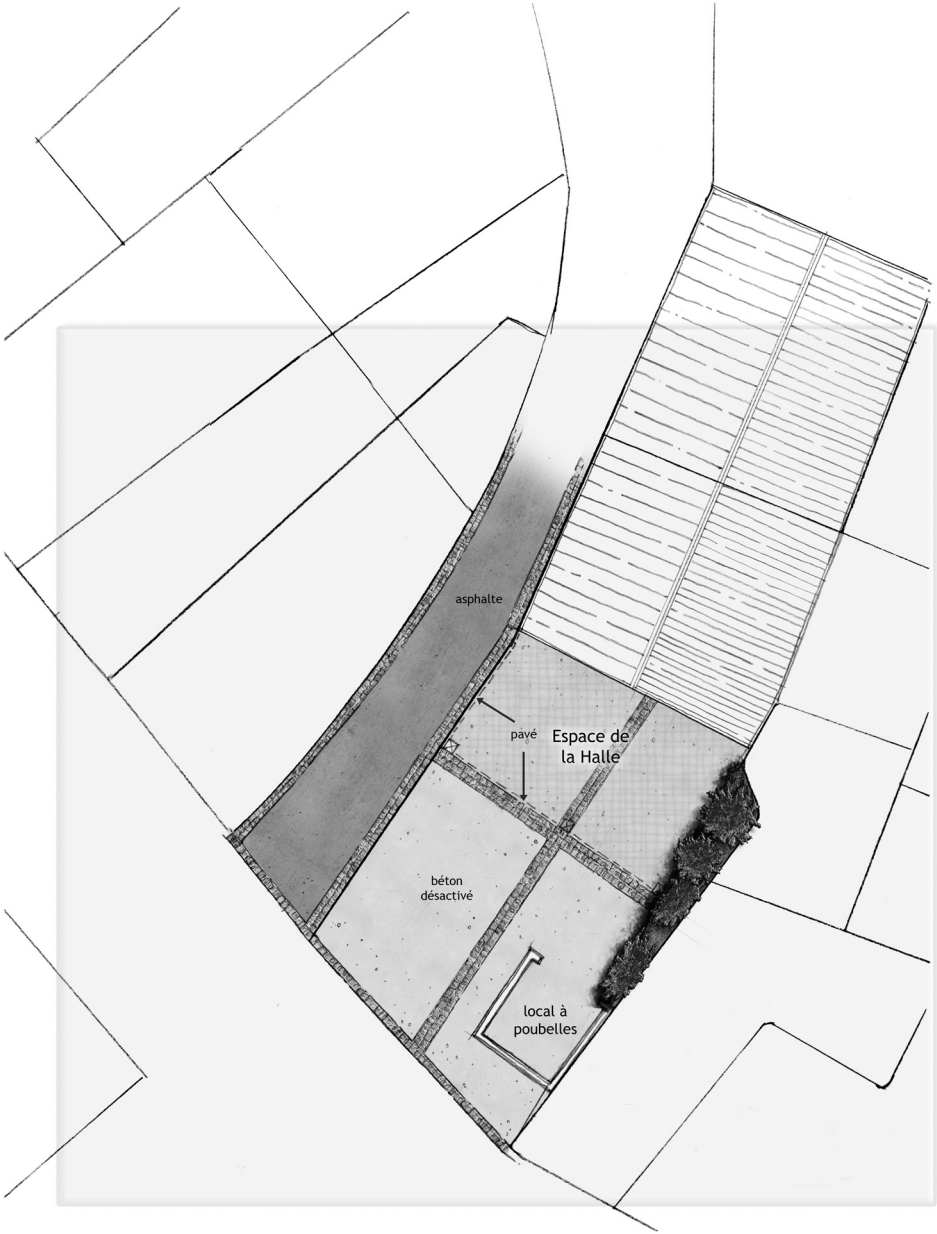

PLAN DU PROJET

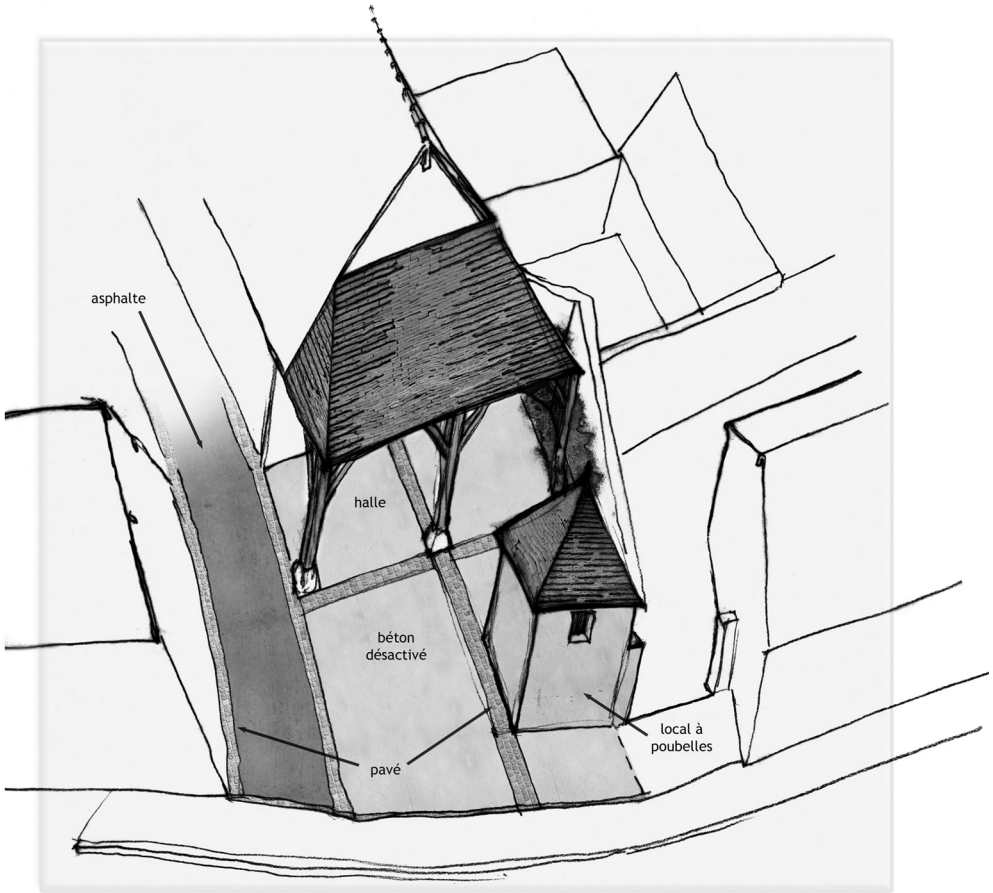

AXONOMETRIE DU PROJET

ECUEILLE : Aménagement d'une place

ETRECHET : Construction d'une cantine scolaire

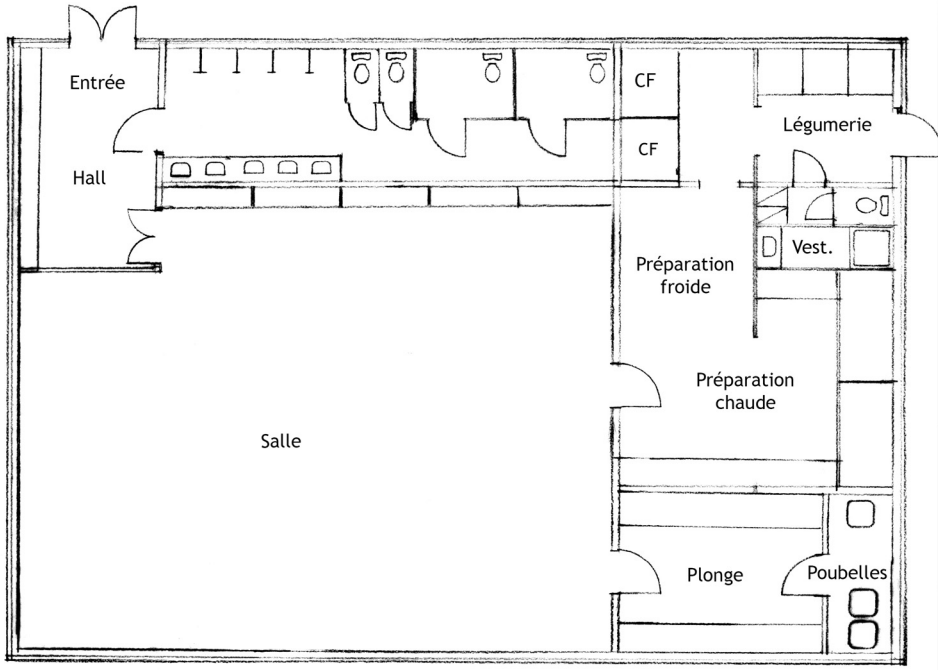

PLAN DU PROJET

Ech : 1/100ème

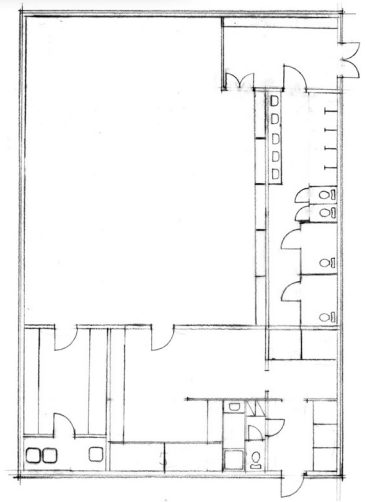

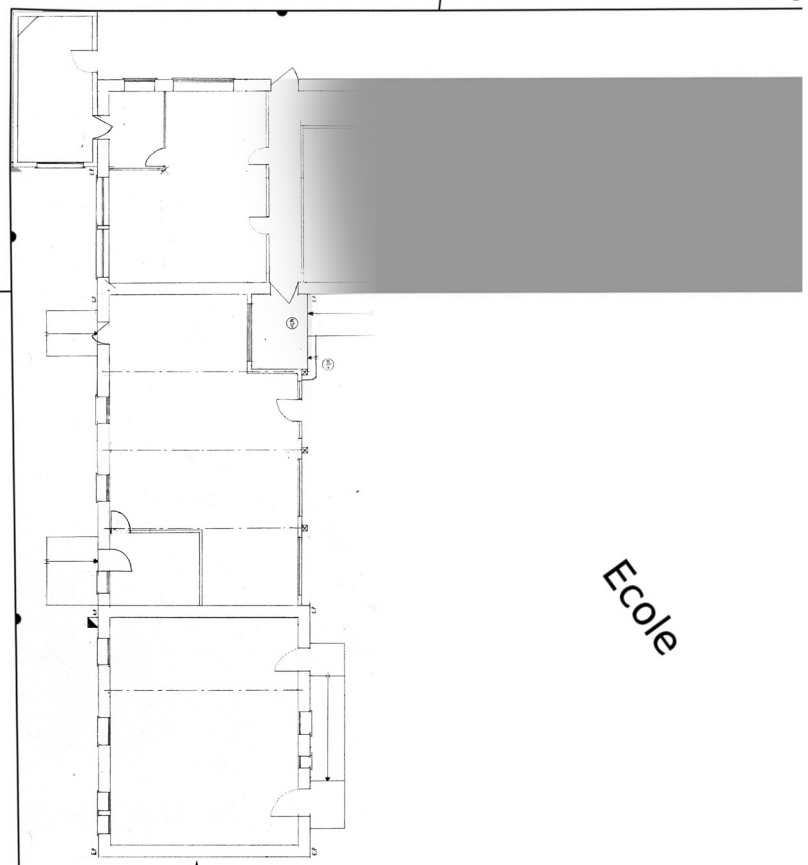

Ecole

PLAN MASSE PROJETE

Ech 1/200ème

Création d'une voirie livraison de 5 m de large (en prenant sur le stade)

GEHEE : Transfert de la mairie

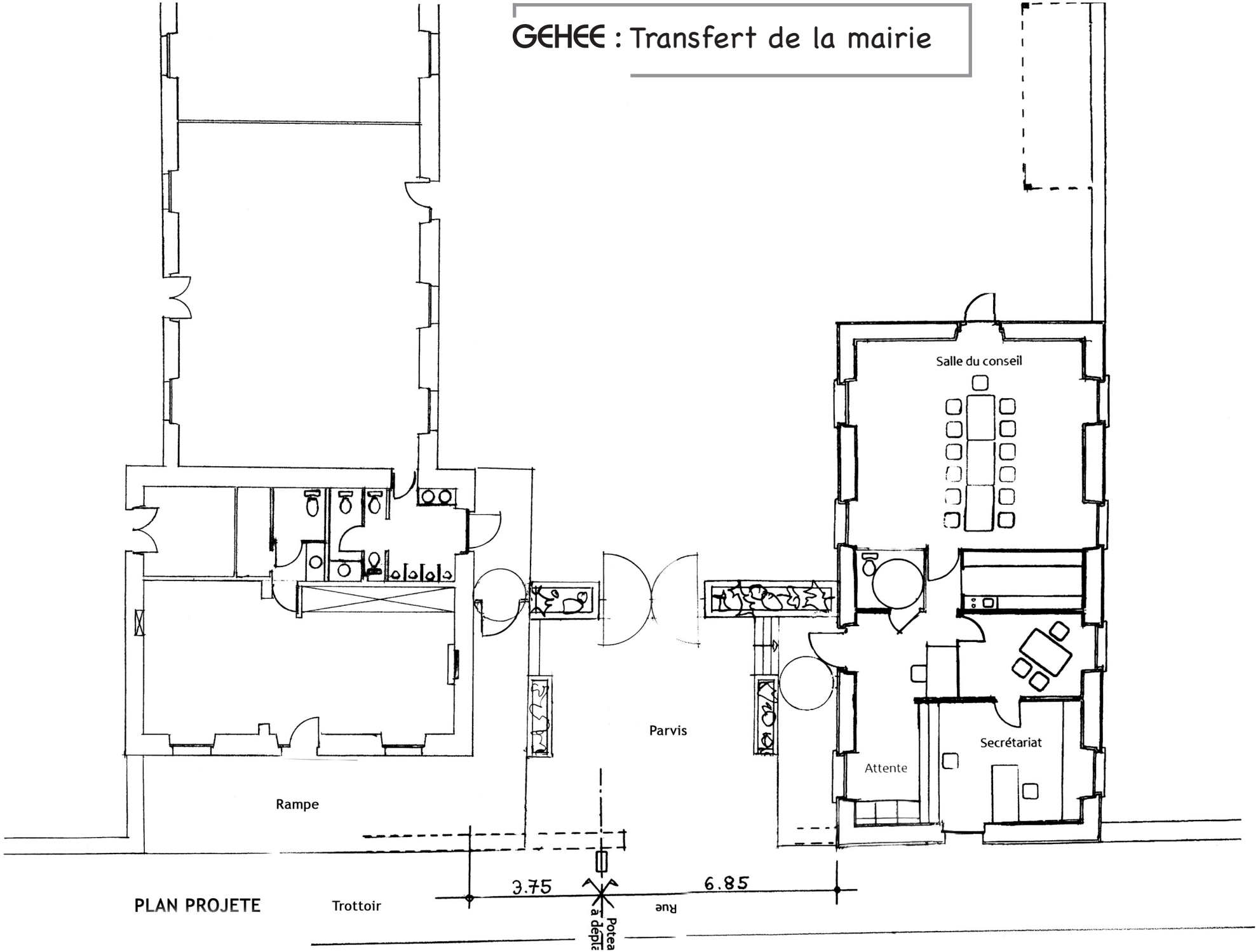

PLAN PROJETE

LOUROUER-SAINT-LAURENT : Aménagement du cimetière

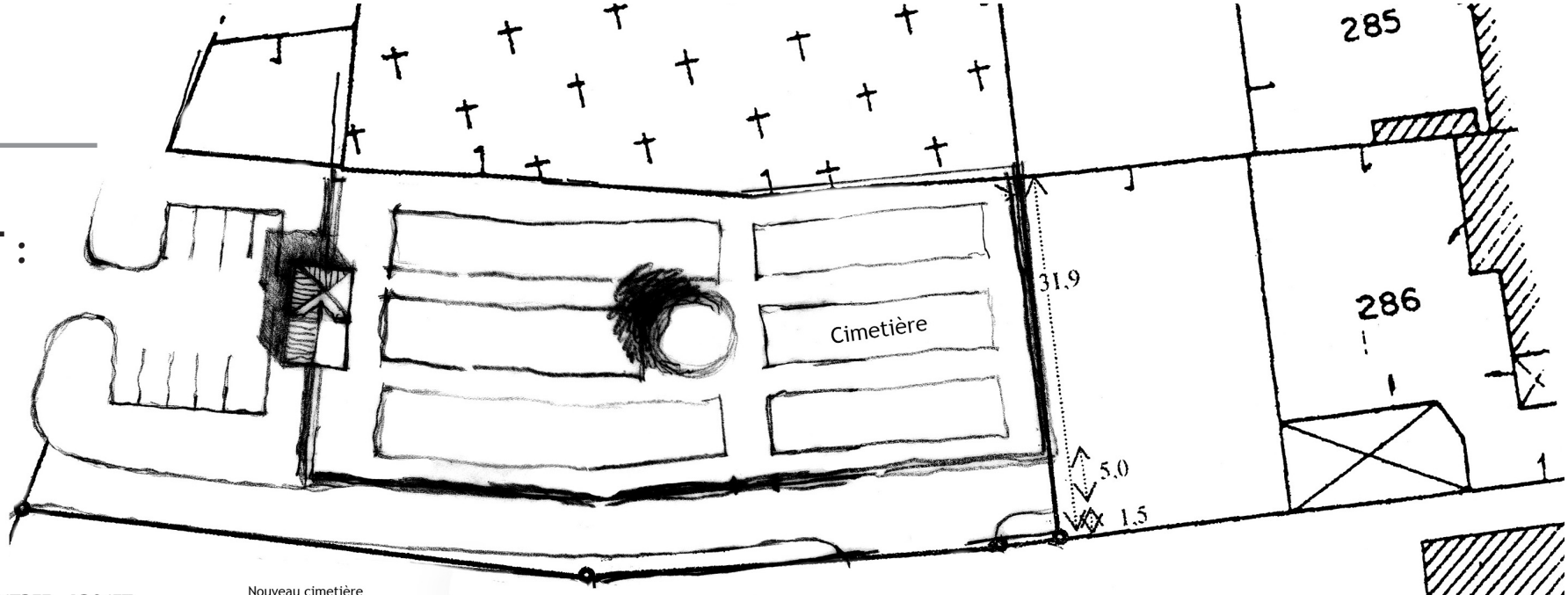

PLAN DE L'ENTREE - PROJET

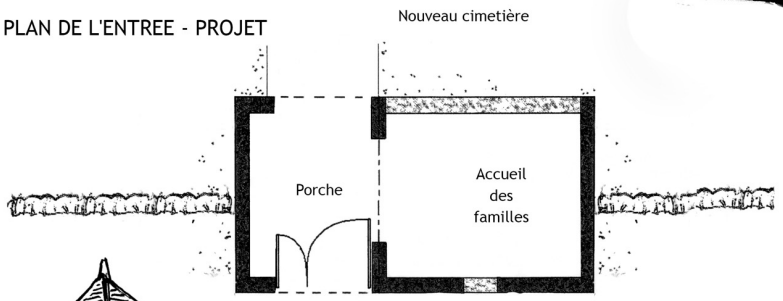

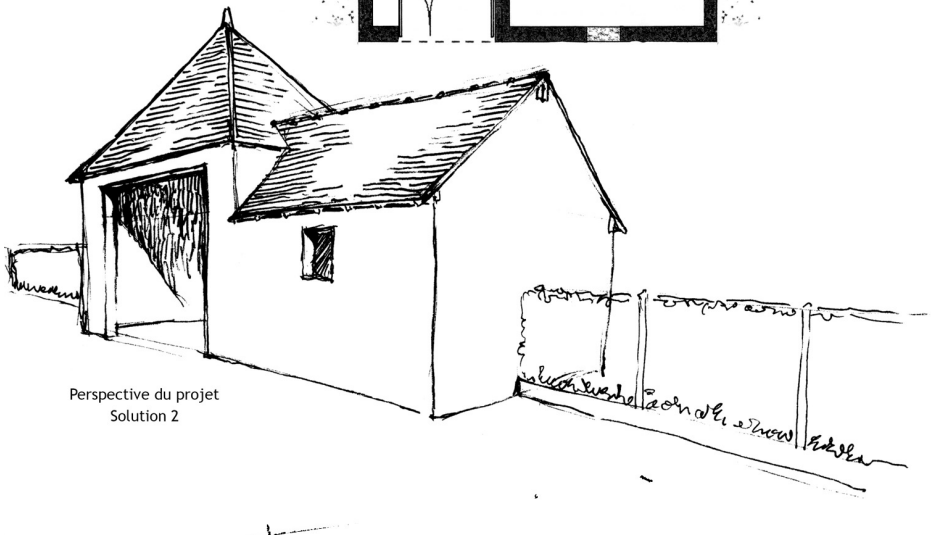

Perspective du projet
Solution 2

Nouveau cimetière

PLAN DE L'ENTREE - PROJET

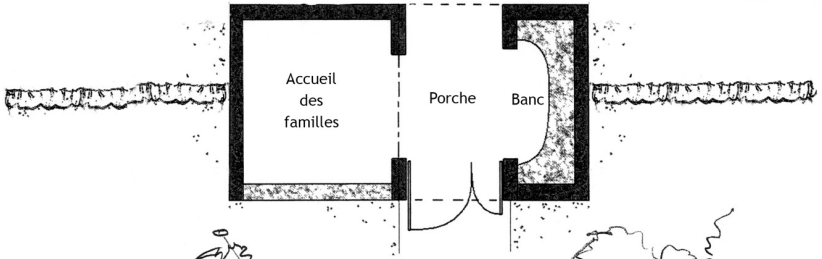

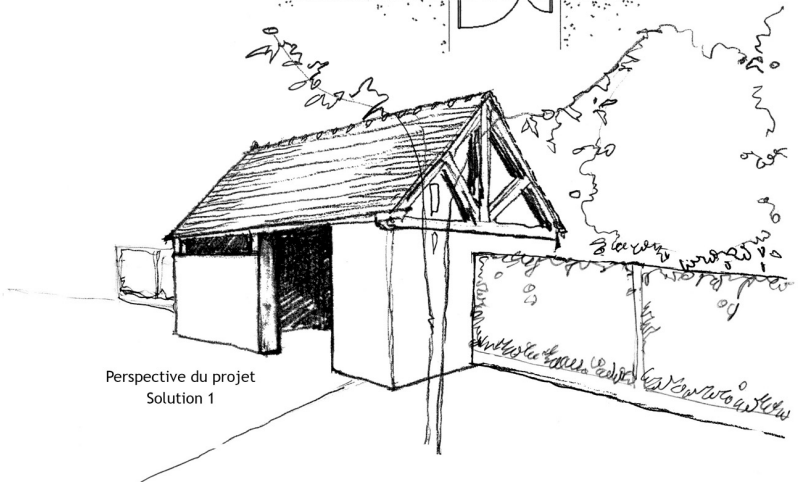

Perspective du projet
Solution 1

LUREUIL : Extension de la maison d'accueil des familles

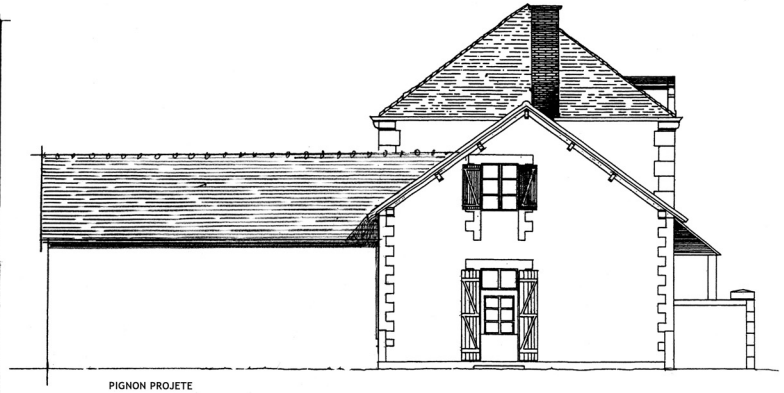

PIGNON PROJETE

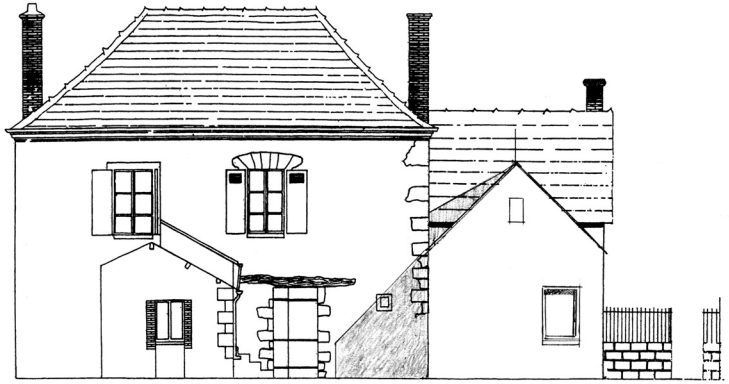

FACADE ARRIERE PROJET

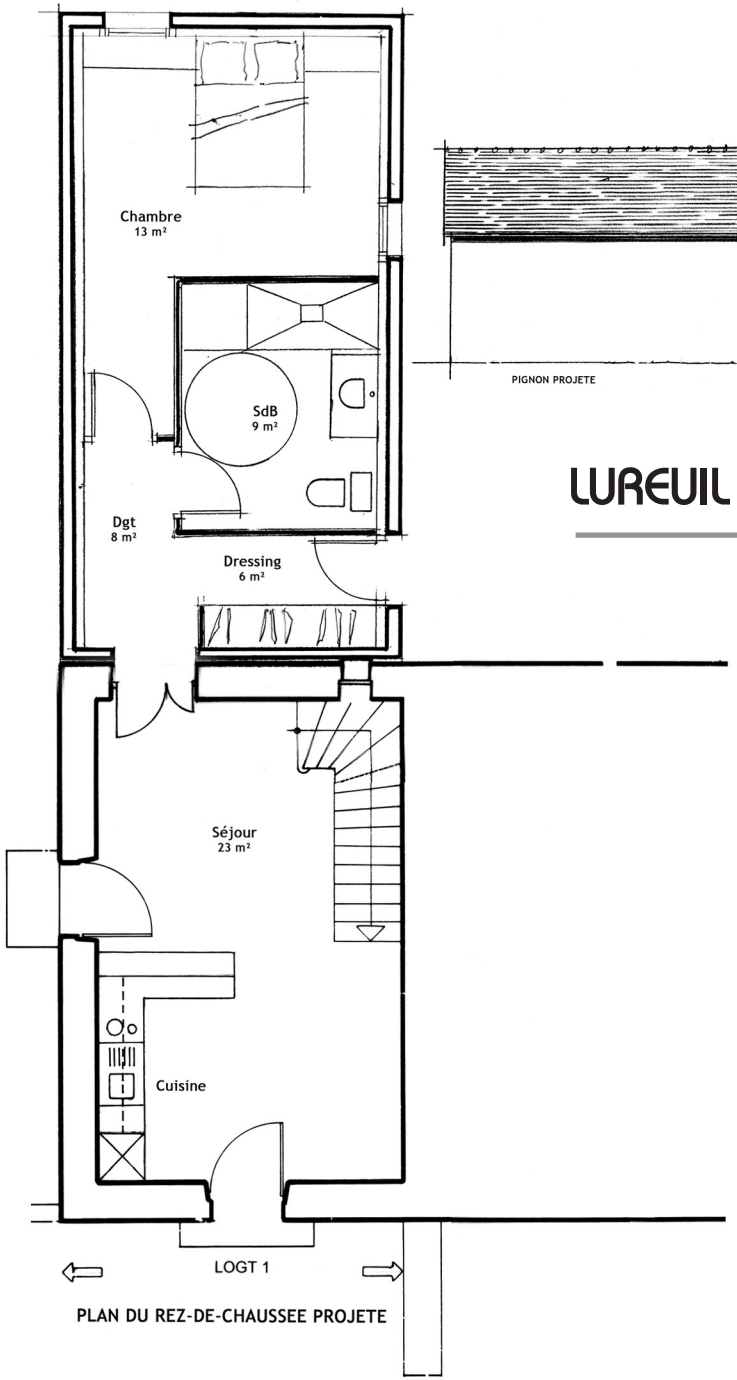

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE PROJETE

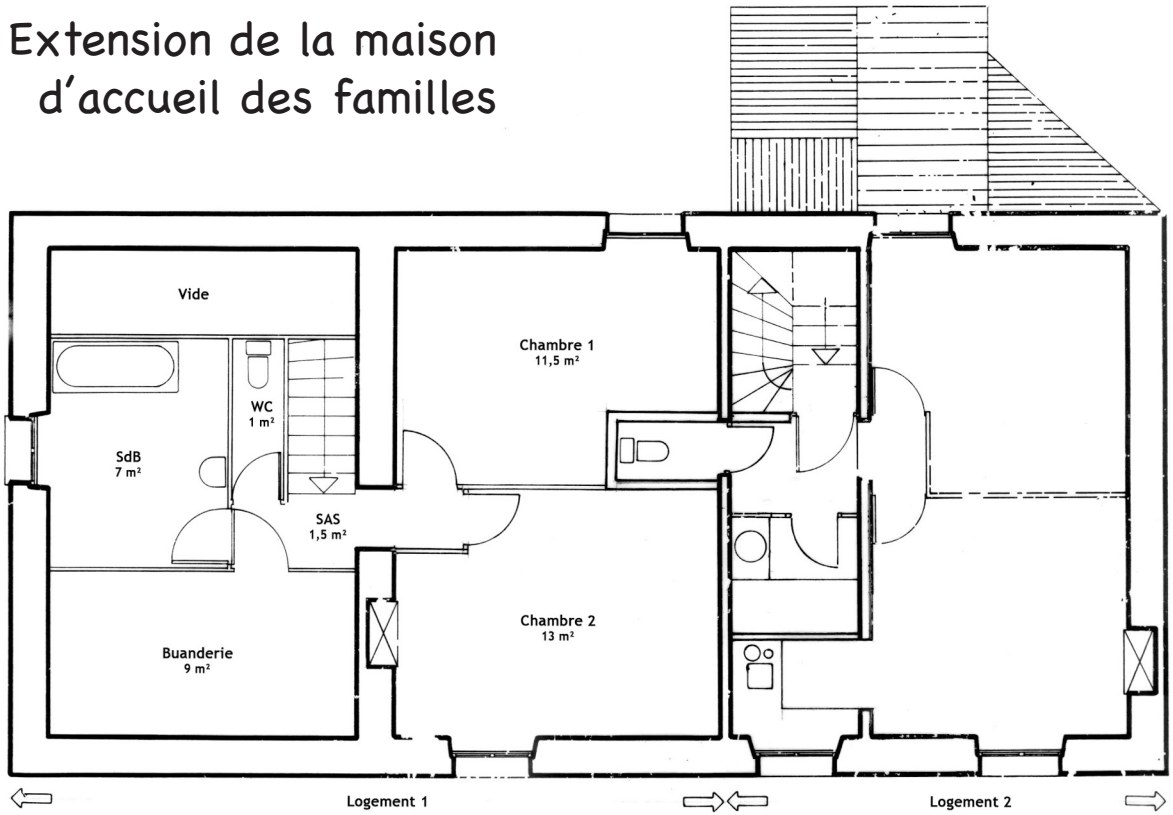

PLAN DE L'ETAGE PROJETE

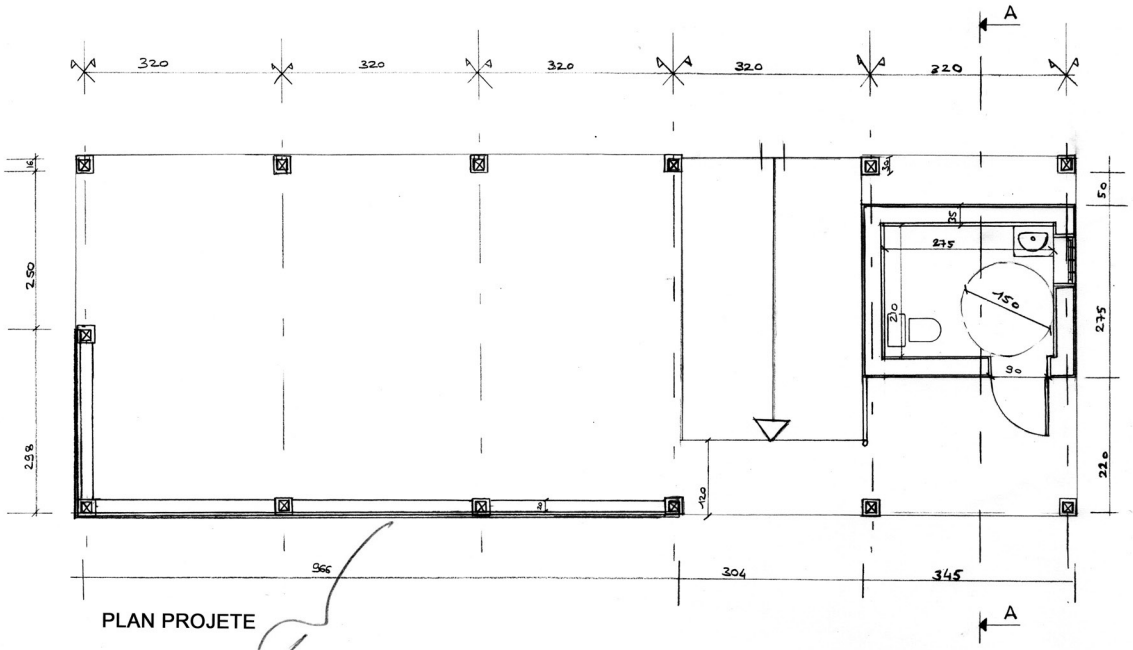

PLAN PROJETE

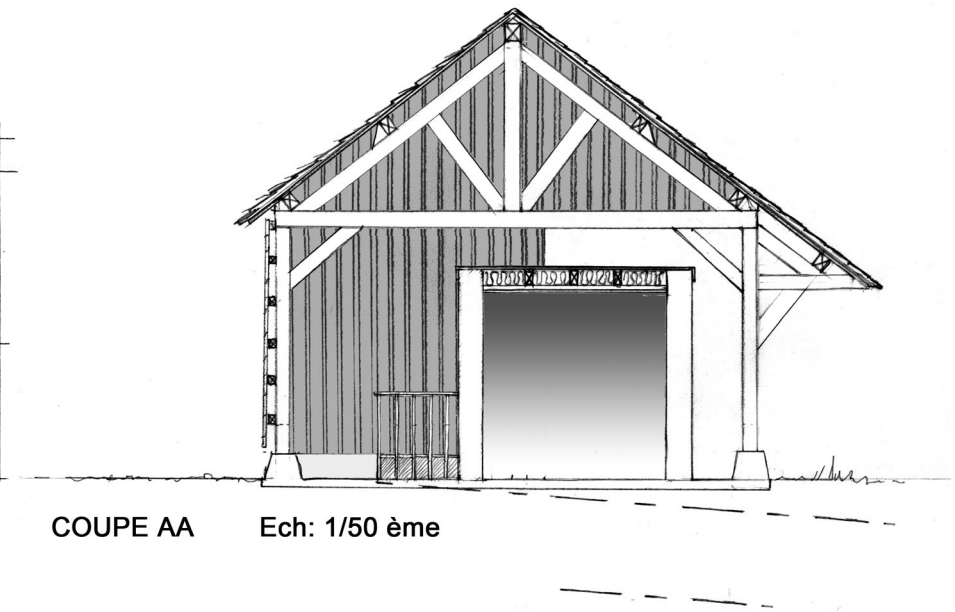

COUPE AA Ech: 1/50 ème

MARTIZAY : Restauration du lavoir

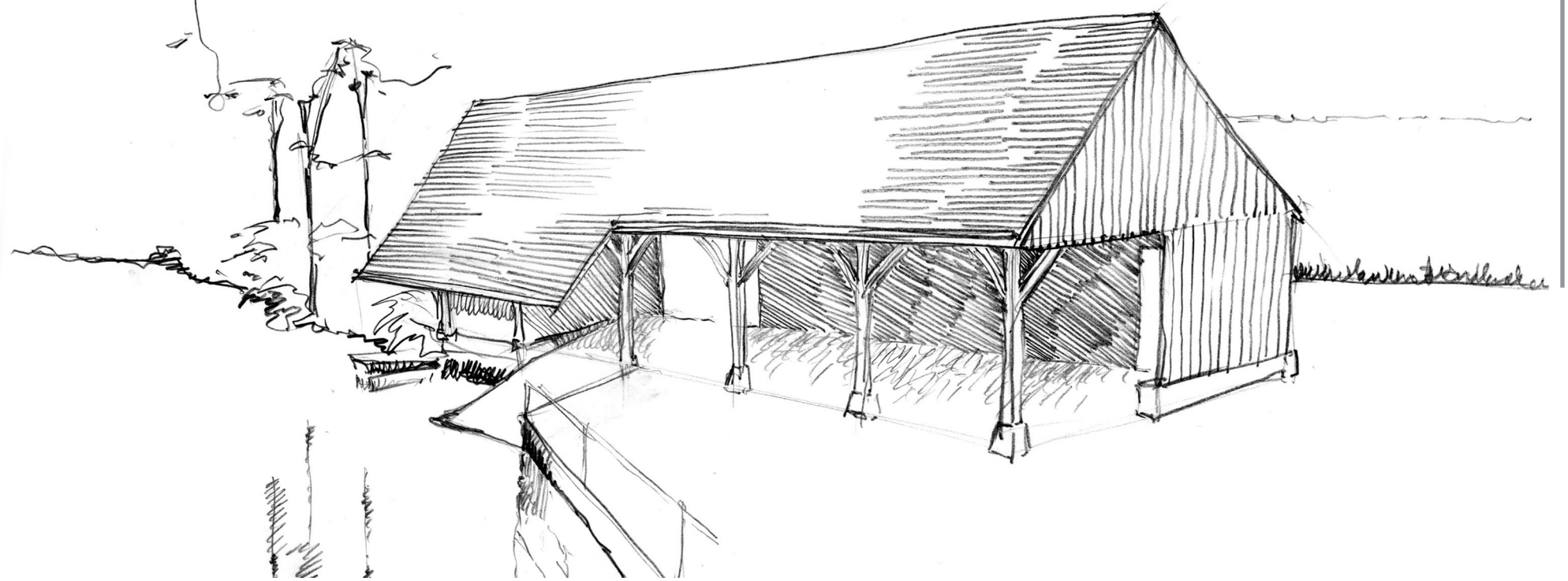

MOUHERS : Transformation de l'ancien restaurant en salle des fêtes

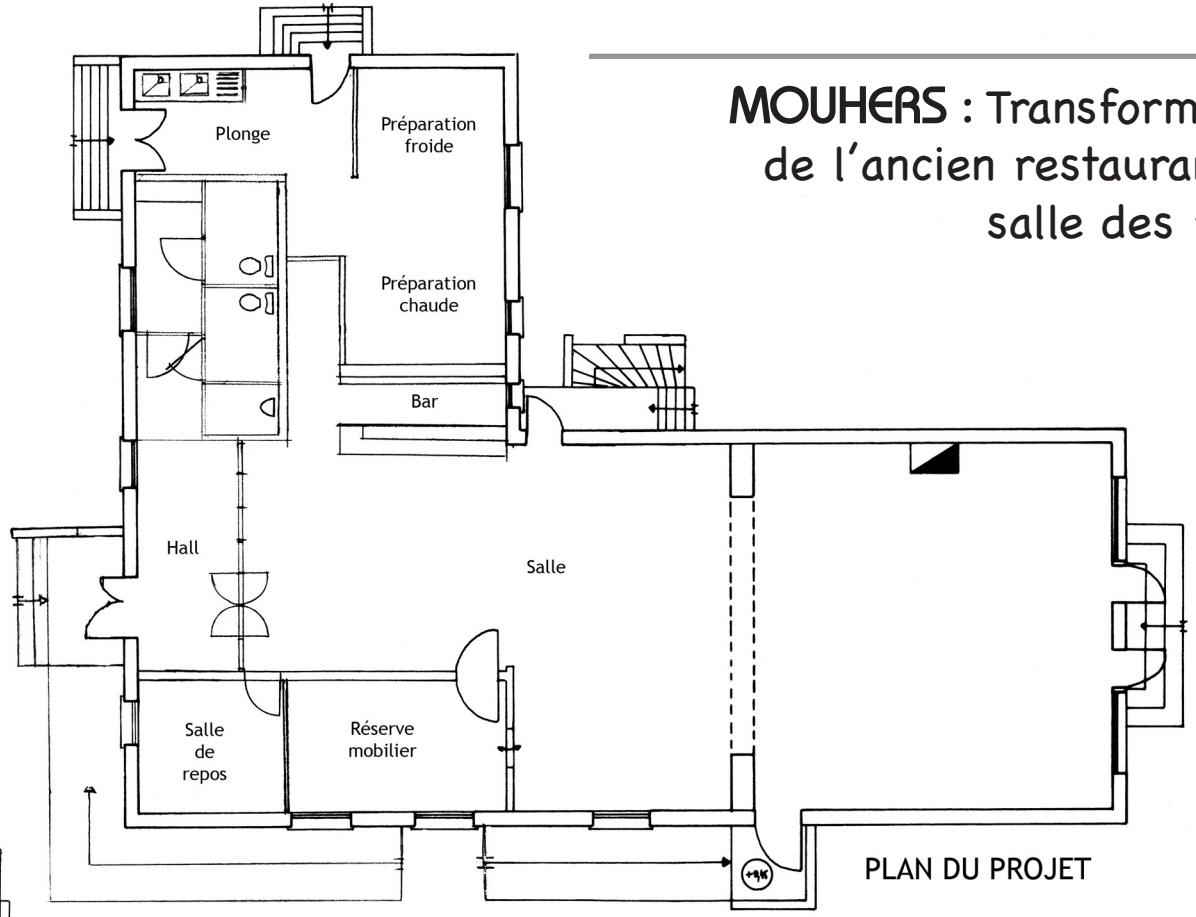

PLAN DU PROJET

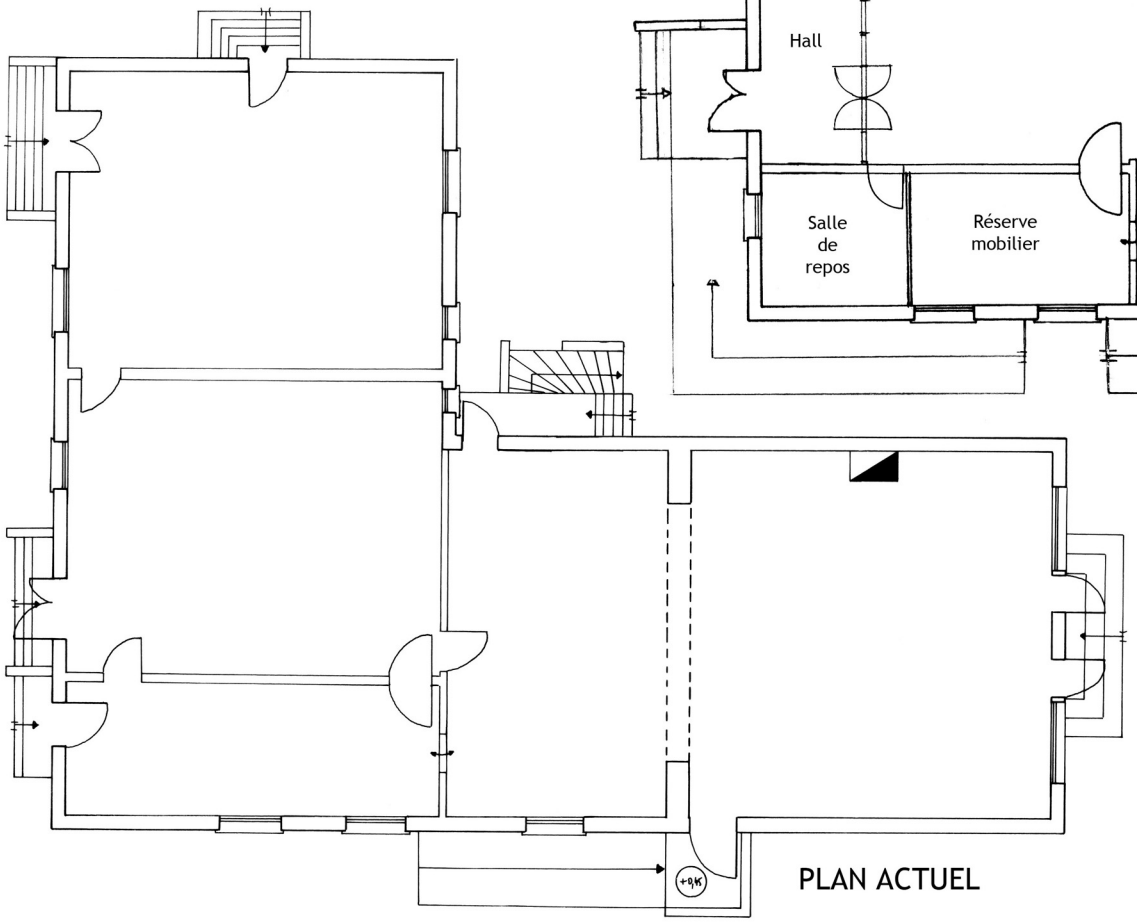

PLAN ACTUEL

IMAGES DE REFERENCE

pour le mobilier

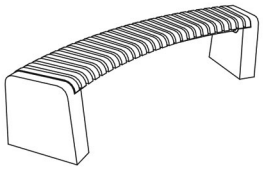

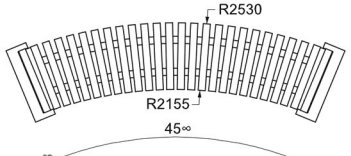

Aires de jeux avec sol résine

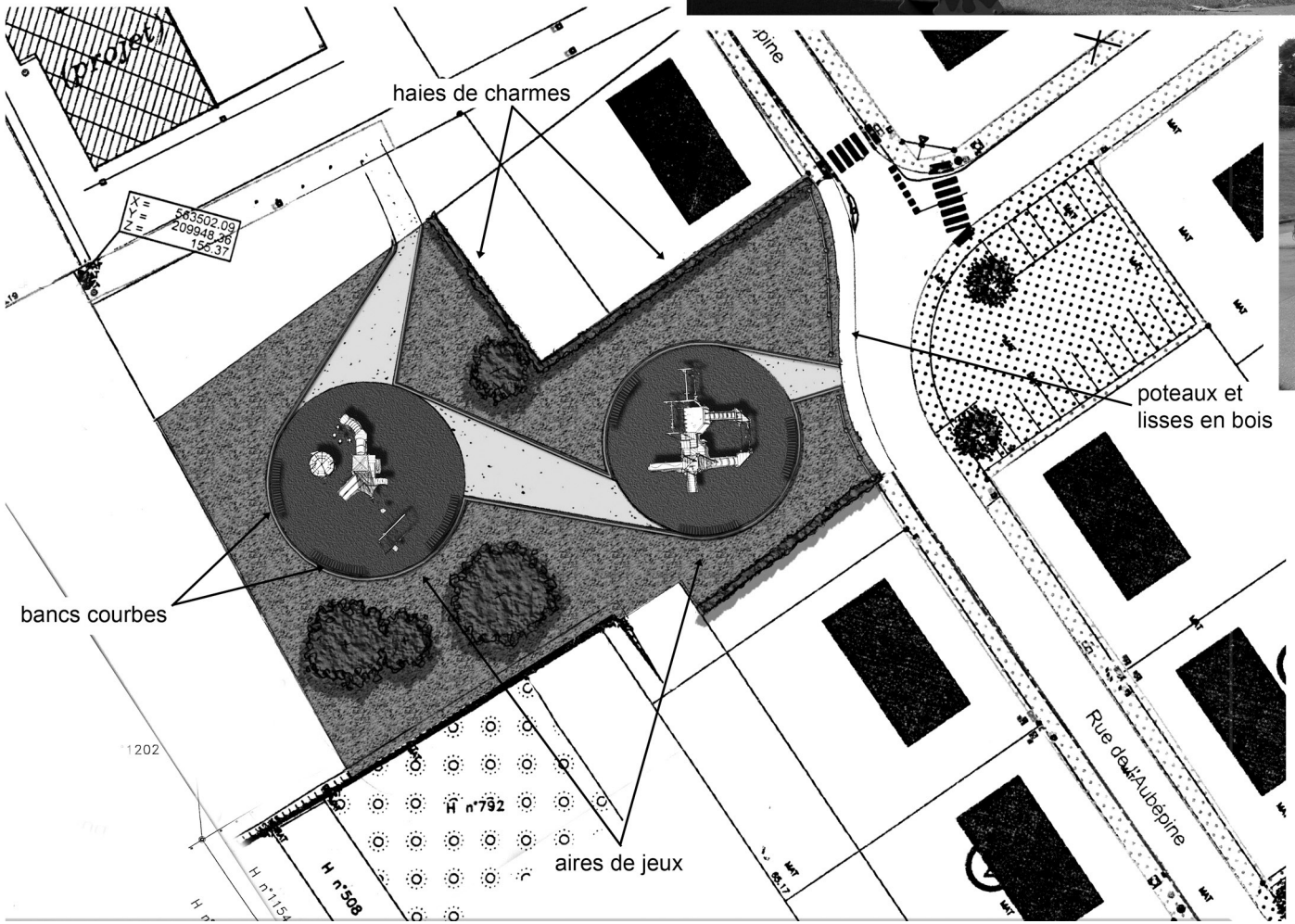

NEUVY-PAILLOUX :
Aménagement d'une aire de jeux

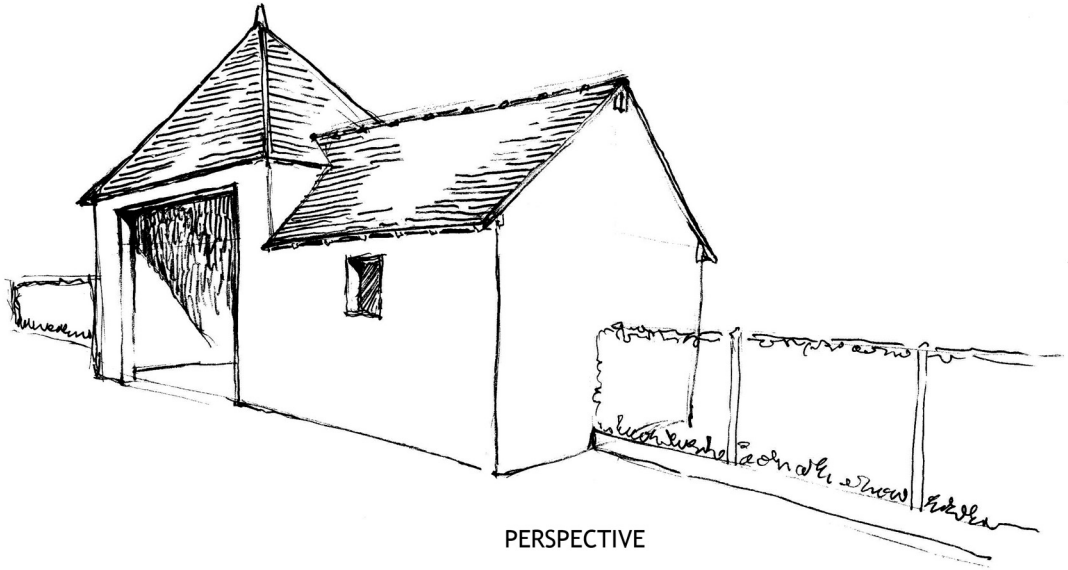

PERSPECTIVE

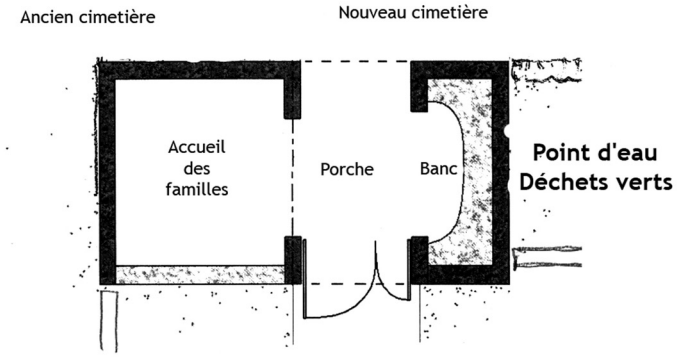

PLAN **Ech : 1/100ème**

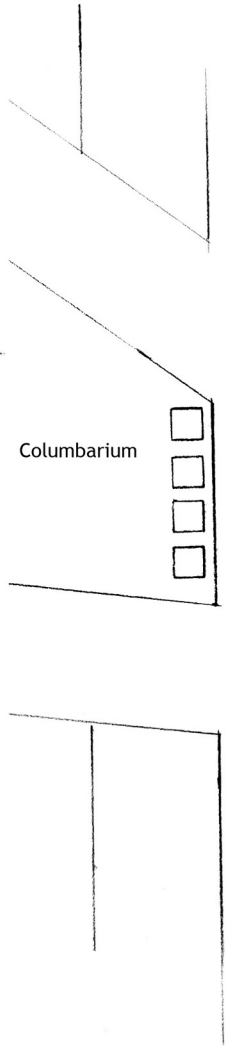

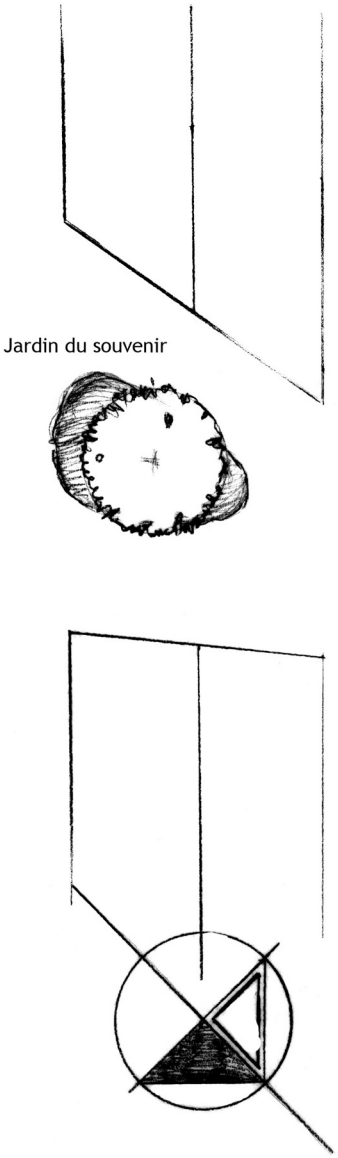

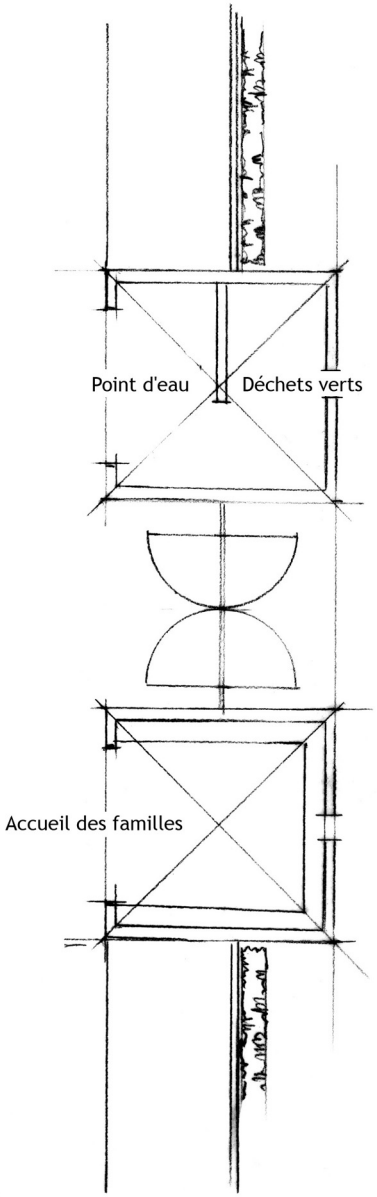

POULIGNY-SAINT-PIERRE : Aménagement du cimetière

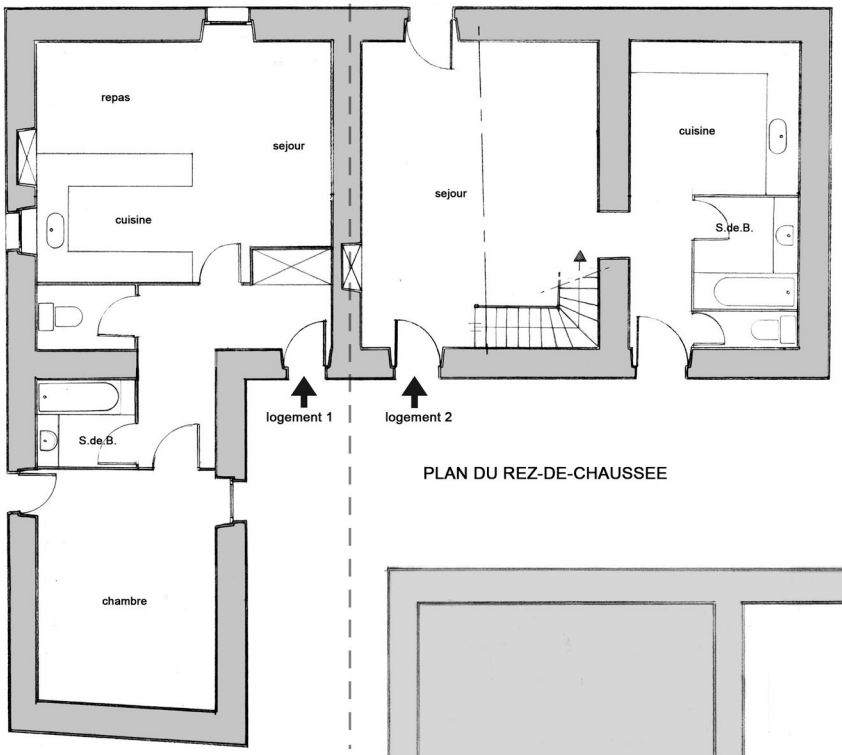

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

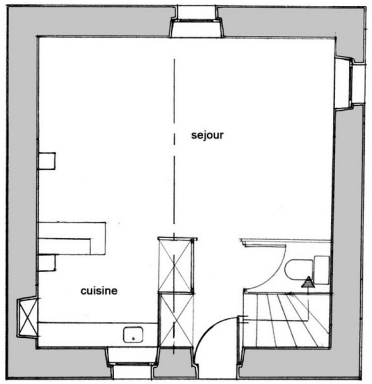

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

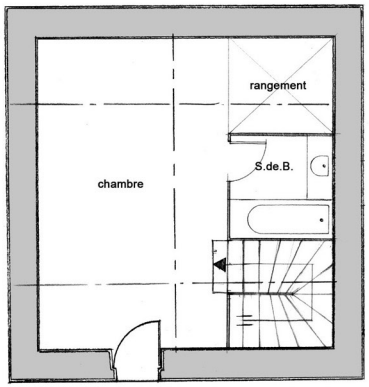

PLAN DE L'ETAGE

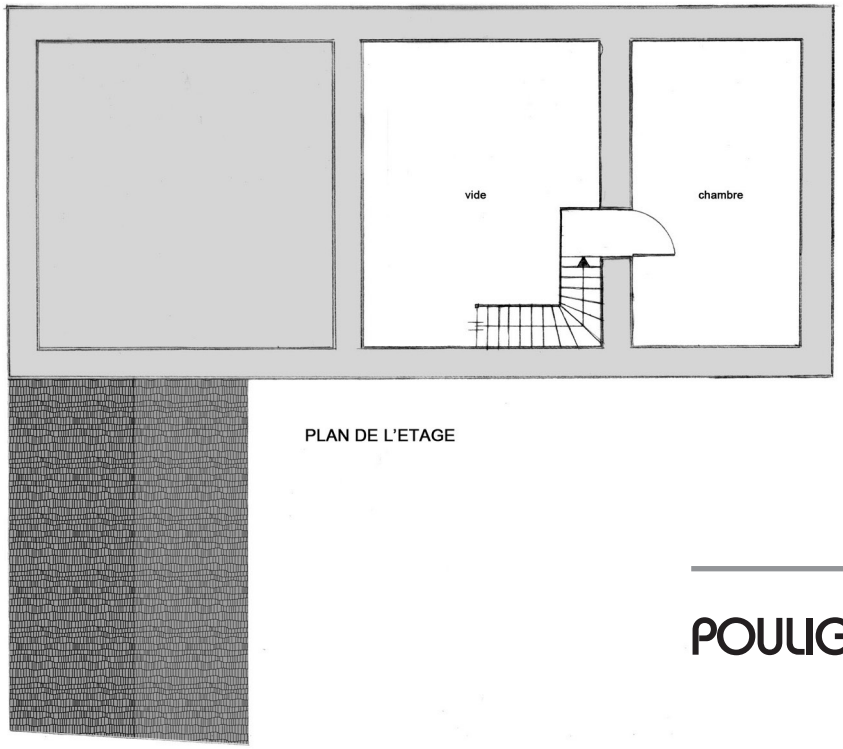

PLAN DE L'ETAGE

POULIGNY-SAINT-PIERRE : Réhabilitation de logements

RIVARENNES : Aménagement d'une maison d'accueil familiale

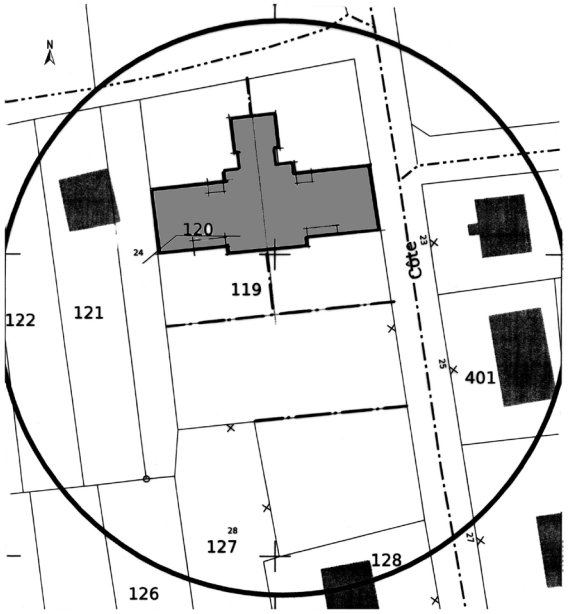

PLAN DE SITUATION

Ech : 1/500ème

PLAN DU PROJET

Ech : 1/100ème

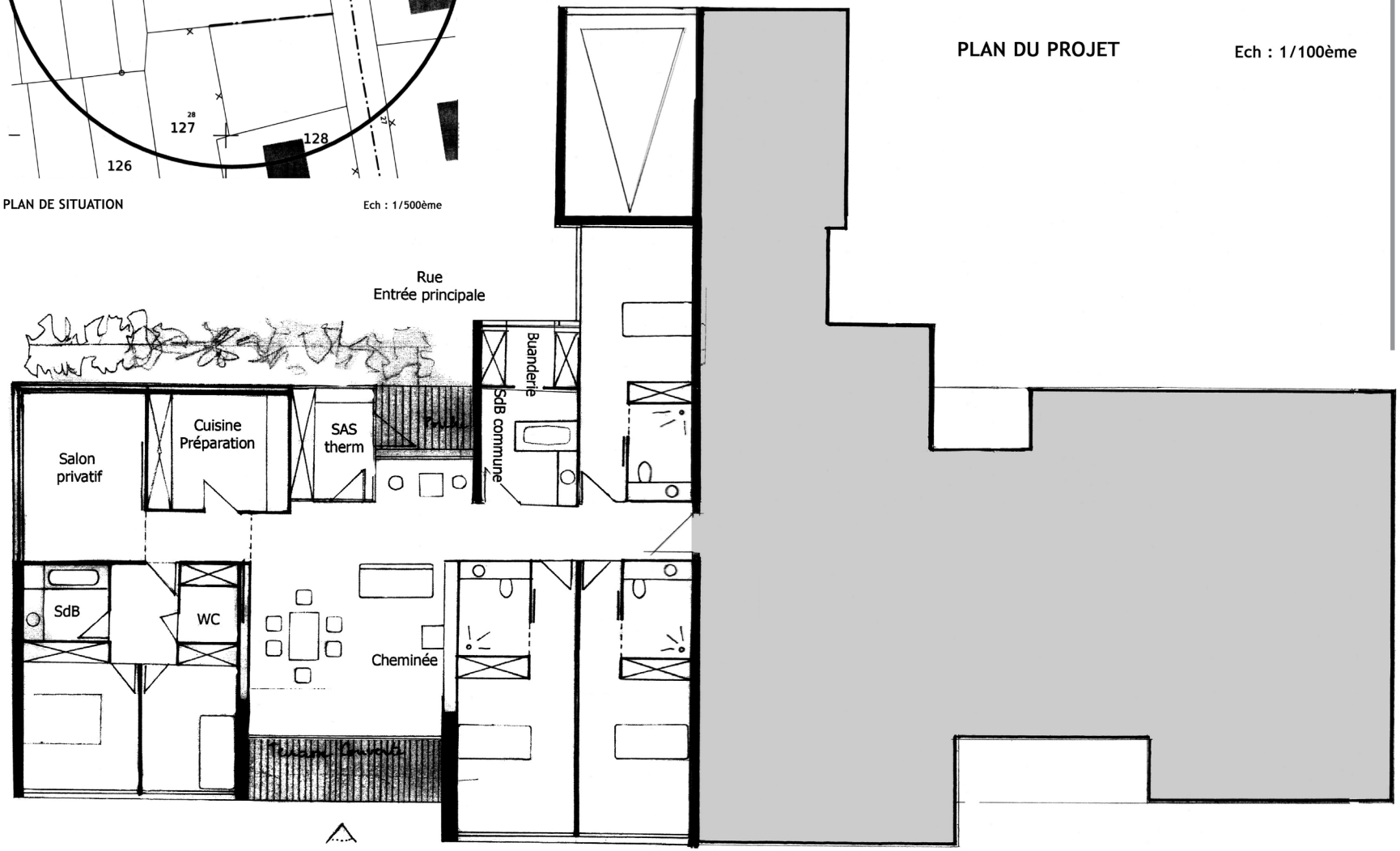

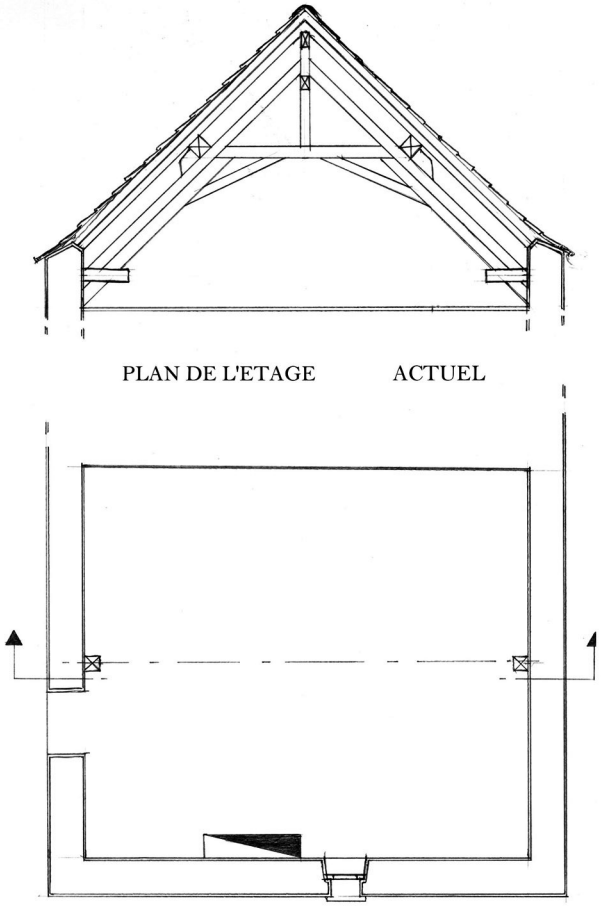

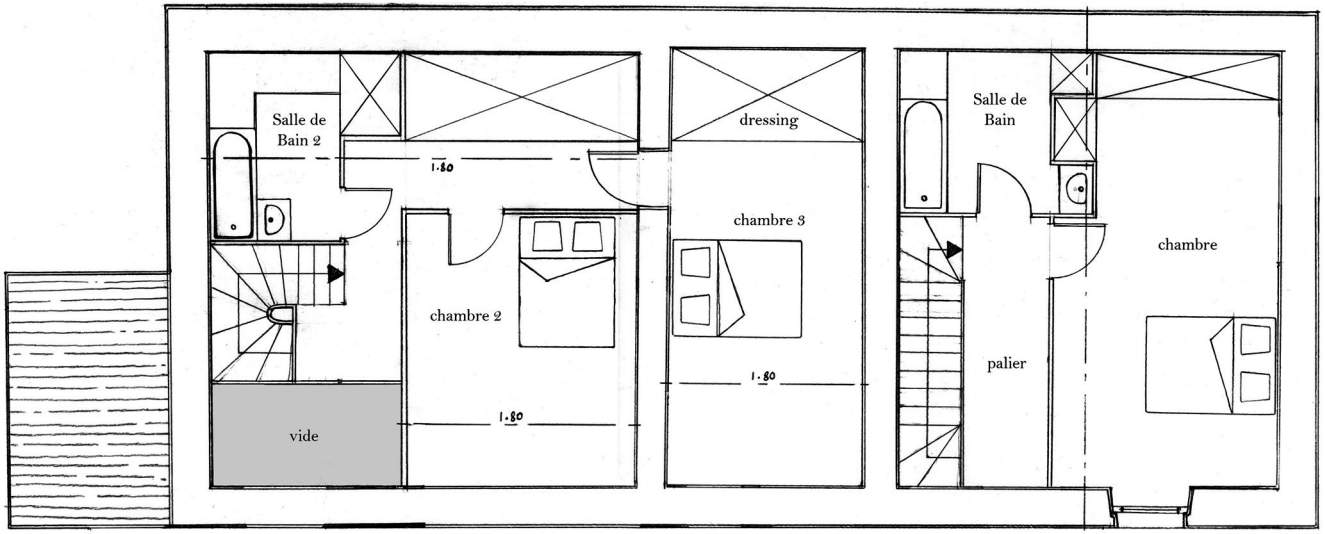

PLAN DE L'ETAGE PROJETE

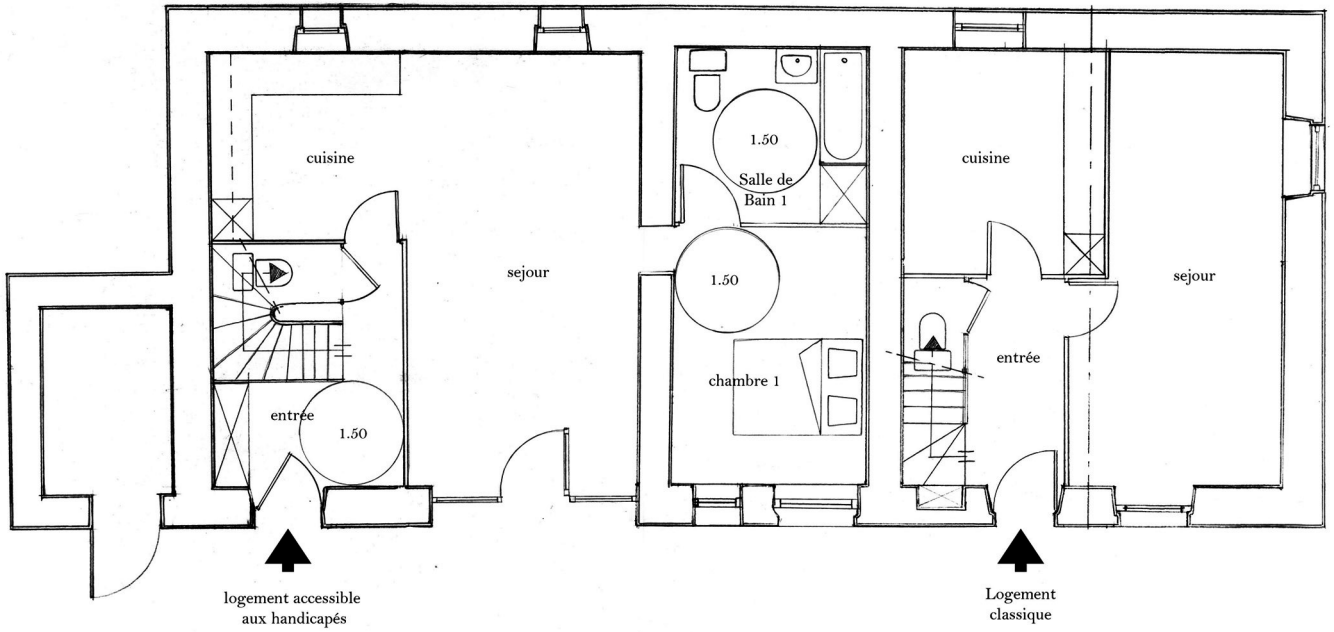

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE PROJETE

SAZERAY :
Réhabilitation d'un logement

SAINT-BENOIT-DU-SAULT :
Réhabilitation du restaurant

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE **PROJET**

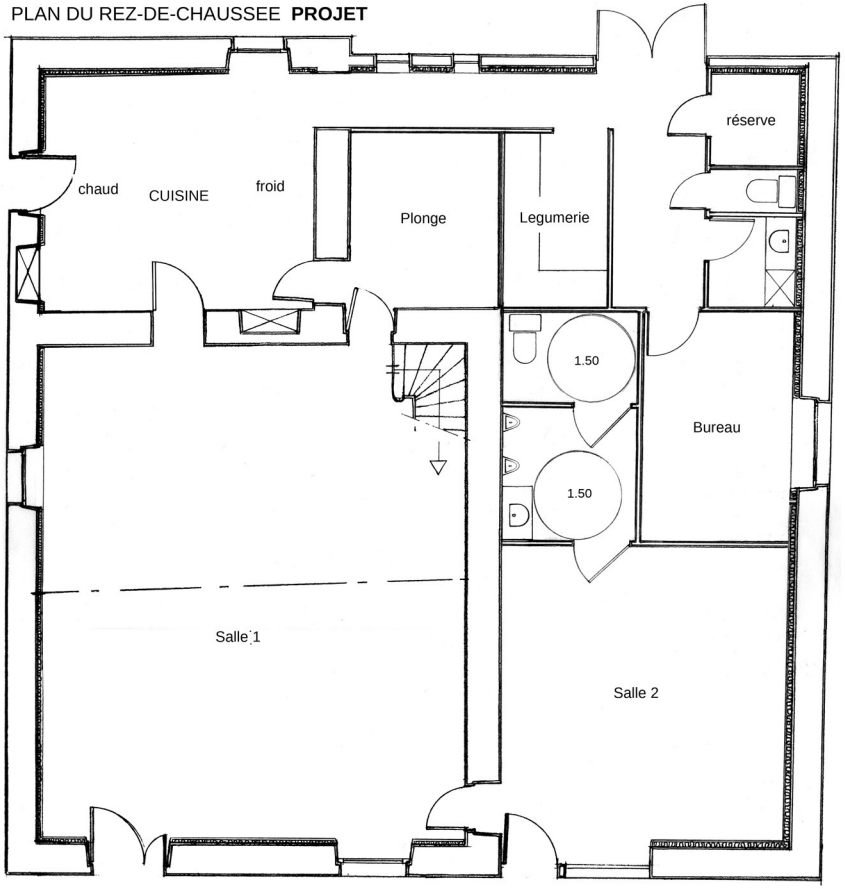

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE ACTUEL

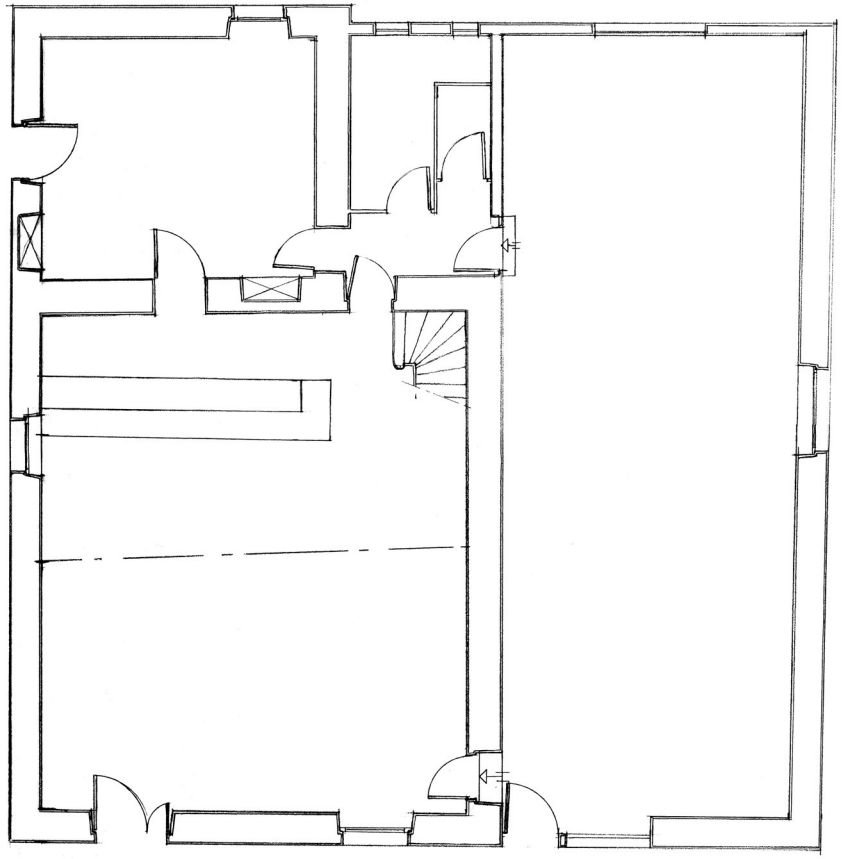

SAINT-GEORGES SUR-ARNON : Aménagements en Centre Bourg

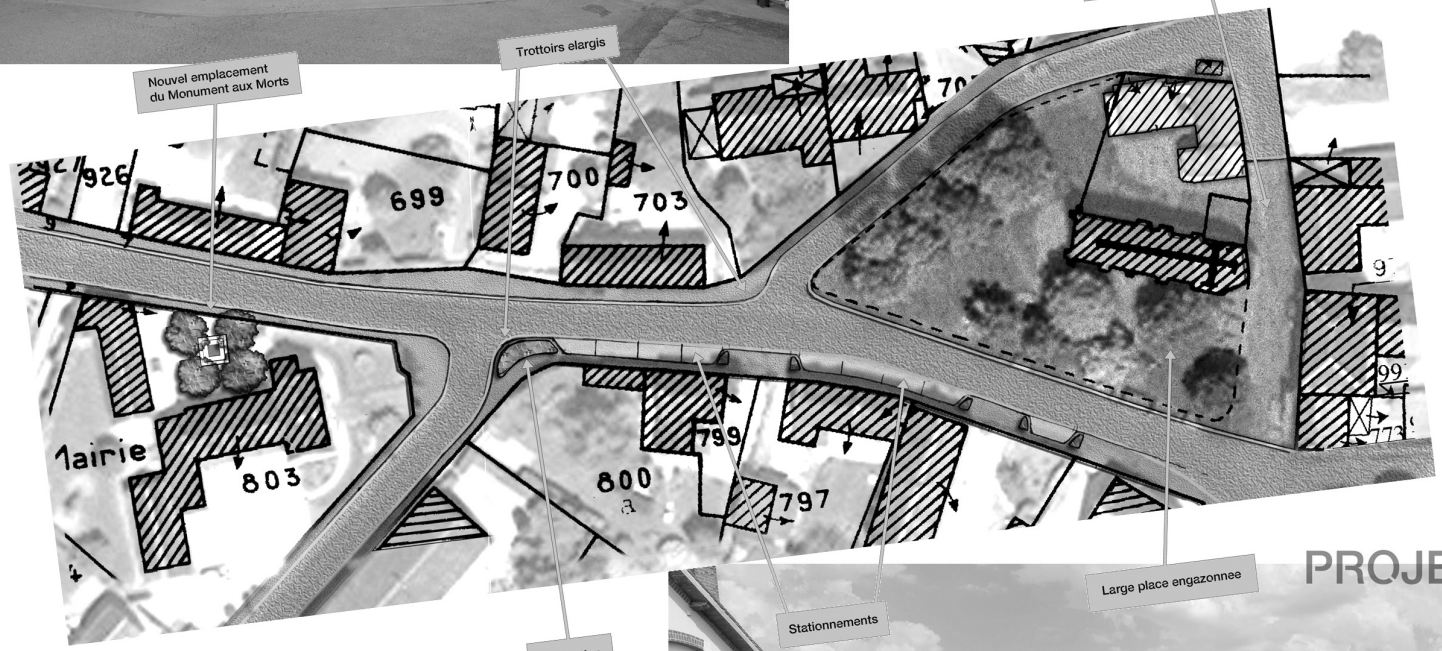

ESPACE ACTUEL

PROJET

SAINT-GEORGES-SUR-ARNON :

Aménagements en Centre Bourg

PROJET

ESPACE ACTUEL

ESPACE ACTUEL

PROJET

SAINT-MARCEL : Aménagements dans l'Avenue du Verdun

PROJET

ETAT ACTUEL

SAINT-MARCEL : Réfection de la devanture du bar-restaurant

ETATACTUEL

SIMULATION DU PROJET

SAINT-MAUR : Réaménagement de l'îlot rue des Ponts

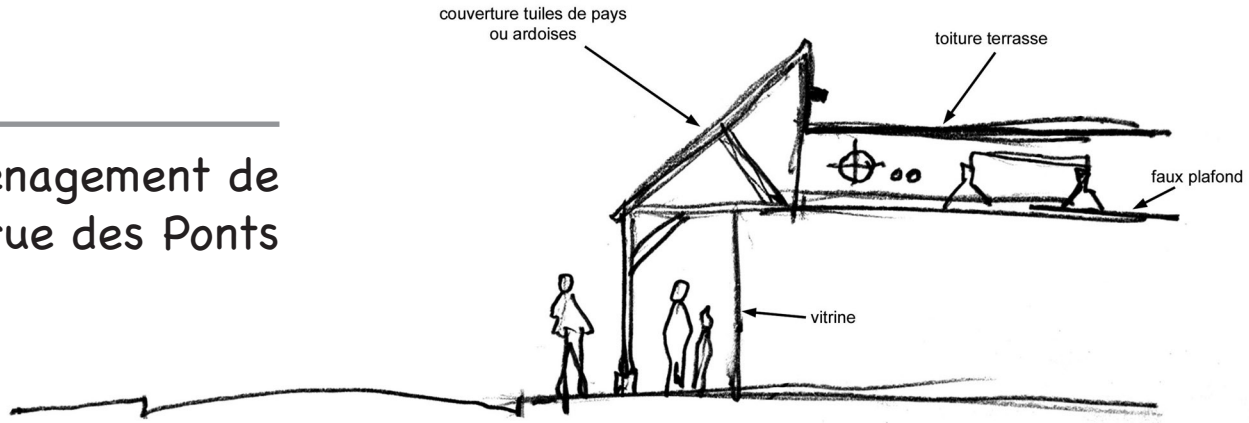

PERSPECTIVE PROJETEE

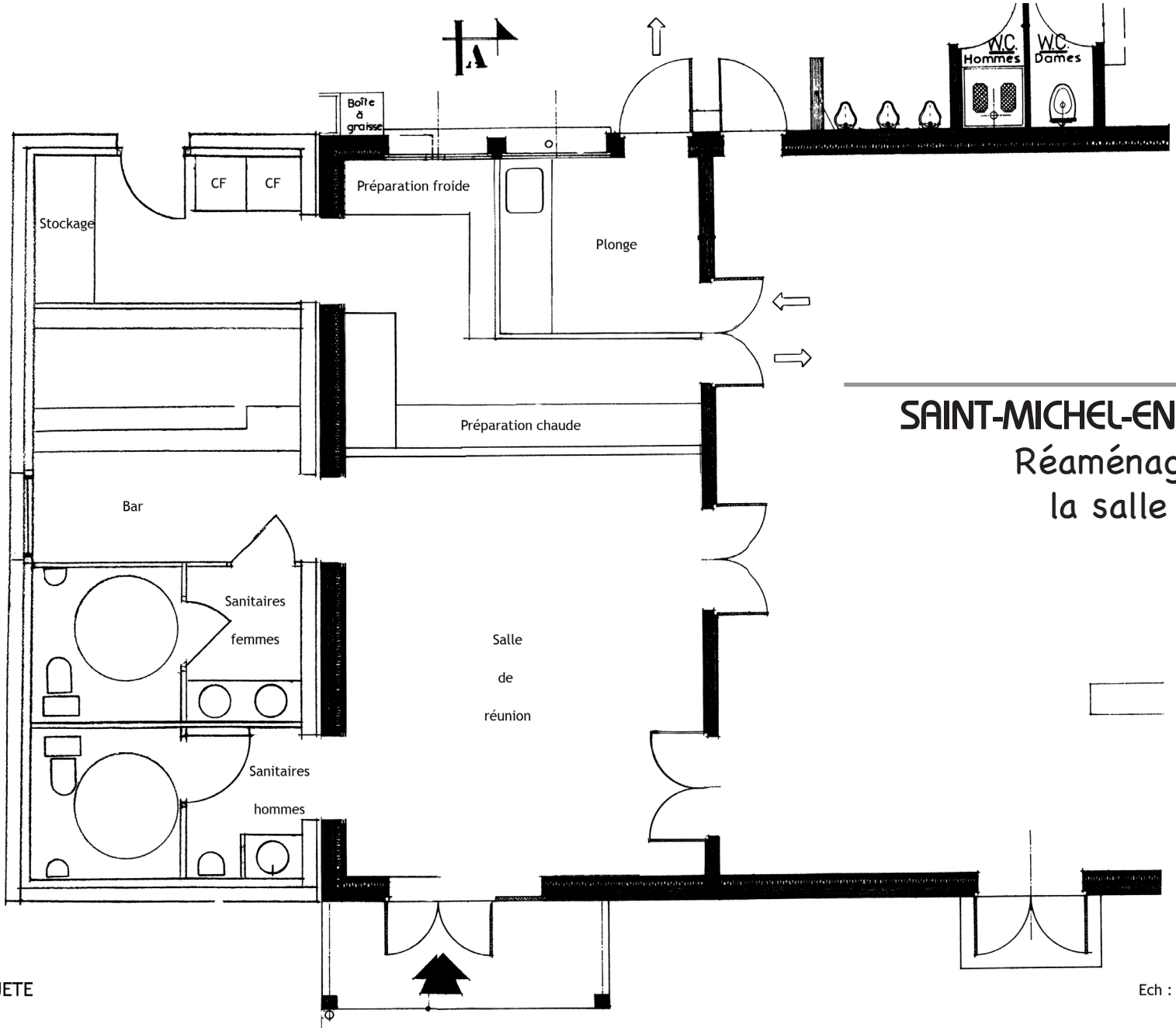

SAINT-MICHEL-EN-BRENNE :
Réaménagement de la salle des fêtes

PLAN PROJETE

Ech : 1/50ème

CONSEIL AUX PARTICULIERS

Les architectes du CAUE reçoivent gratuitement tous les habitants de l'Indre qui désirent construire ou rénover afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site. Une construction, une réhabilitation, un réaménagement ou une extension, même modeste, sont autant d'interventions architecturales qui doivent être de qualité et respectueuses de leur environnement.

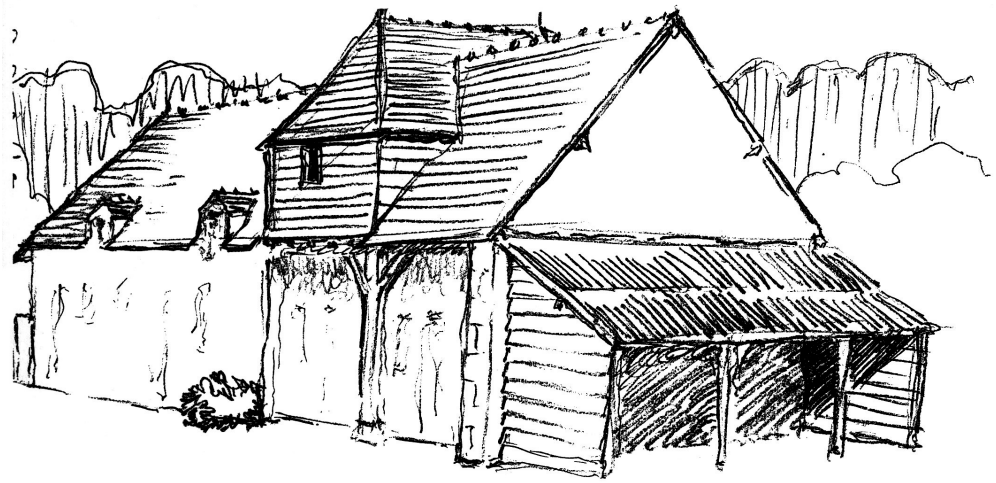

Ces rendez-vous offrent la possibilité d'échanger, de s'informer et de réfléchir avec les porteurs de projets. Les conseils sont donnés de façon objective et en toute impartialité, les architectes-conseils se plaçant en dehors de toute maîtrise d'oeuvre.

Assurer et développer le conseil aux particuliers constitue une des missions de sensibilisation du CAUE : « Le CAUE fournit aux personnes qui désirent faire construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural », article 7 de la loi du 3 janvier 1977.

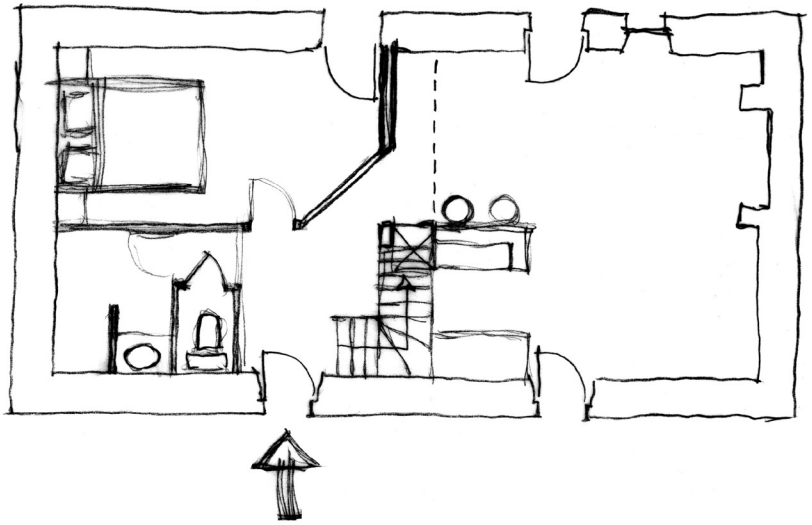

Les conseils aux particuliers répondent à une attente avérée de la population, tant en milieu urbain qu'en zone rurale. En 2012, le CAUE a reçu 73 particuliers, tous types de projets confondus (restauration, création de gites, construction neuve, extension....). Parallèlement, les demandes de renseignements par téléphone sont de plus en plus nombreuses.

CONCOURS DES MAISONS RESTAUREES

Afin de promouvoir une nouvelle fois le patrimoine du département, le CAUE a organisé un concours des maisons restaurées dans l'Indre.

Ce concours, lancé en début d'année 2012, était ouvert à toutes les personnes qui, depuis 2005, ont travaillé à la restauration ou à la reconversion d'un bâtiment ancien en vue d'en faire une maison d'habitation ou un lieu d'hébergement (gite, chambre d'hôtes).
Une catégorie pour les maitres d'ouvrage publics avait également été créée en vue de distinguer les projets portés par les communes, communautés de communes ou organismes HLM.

Ce concours, relayé par les mairies et les médias, a recueilli 32 dossiers de participation :
- 15 pour la catégorie « Maison d'habitation »
- 10 pour la catégorie « Gite et chambre d'hôtes »
- 7 pour la catégorie « Collectivités »

Après délibération du jury qui s'est réuni fin 2012, les lauréats désignés pour chaque catégorie sont :

- Pour la catégorie « Maison d'habitation », il s'agit d'une maison d'habitation à Le Blanc (Lauréat 1 page suivante)

- Pour la catégorie « Gite et Chambre d'hôtes », le projet lauréat est un moulin sur la commune de Moulins-sur-Céphons (Lauréat 2 page suivante)

- Pour la catégorie « Collectivité », la commune de Mézières-en-Brenne est lauréate avec la réhabilitation de logements situés au 8/12 rue du Bout du Monde. (Lauréat 3 page suivante)

Lauréat 1

Lauréat 3

Lauréat 2

CONCOURS DES MAISONS RESTAUREES

PARTENARIAT D'ÉTUDES

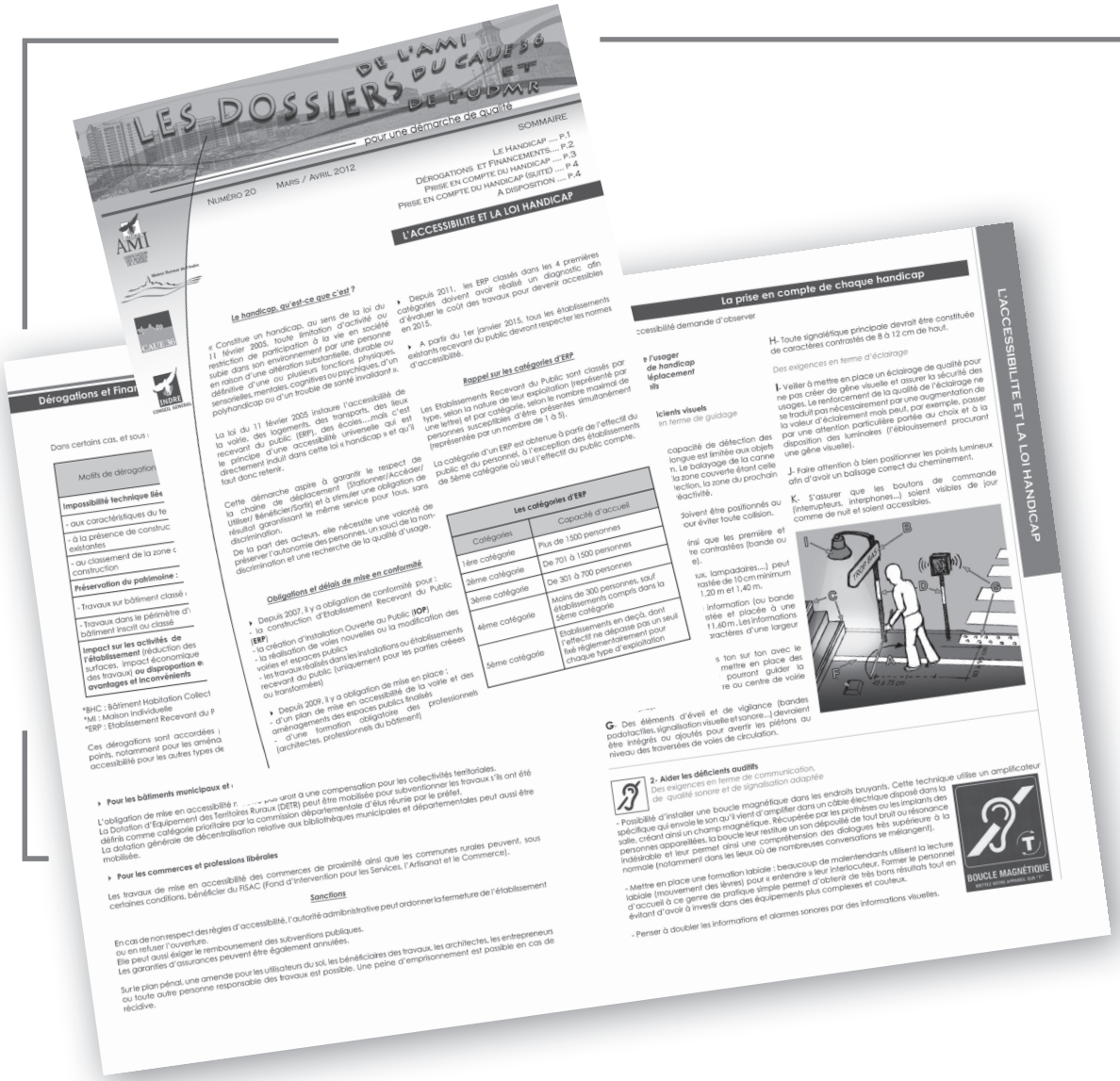
LES DOSSIERS DE L'AMI DU CAUE 36 ET DE L'UDMR

pour une démarche de qualité

NUMÉRO 20 MARS / AVRIL 2012

SOMMAIRE

LE HANDICAP ... P.1
DÉROGATIONS ET FINANCEMENTS ... P.2
PRISE EN COMPTE DU HANDICAP (SUITE) ... P.3
PRISE EN COMPTE DU HANDICAP (SUITE) ... P.4
À DISPOSITION ... P.4

L'ACCESSIBILITE ET LA LOI HANDICAP

Le handicap, qu'est-ce que c'est ?

« Constitue un handicap, au sens de la loi du 11 février 2005, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

La loi du 11 février 2005 instaure l'accessibilité de la voirie, des logements, des transports, des lieux recevant du public (ERP), des écoles....mais c'est le principe d'une accessibilité universelle qui est directement induit dans cette loi « handicap » et qu'il faut donc retenir.

Cette démarche aspire à garantir le respect de la chaîne de déplacement (Stationner/Accéder/Utiliser/ Bénéficier/Sortir) et à stimuler une obligation de résultat garantissant le même service pour tous, sans discrimination.

De la part des acteurs, elle nécessite une volonté de préserver l'autonomie des personnes, un souci de la non-discrimination et une recherche de la qualité d'usage.

Obligations et délais de mise en conformité

▸ Depuis 2007, il y a obligation de conformité pour :
- la construction d'Etablissement Recevant du Public (ERP)
- la création d'Installation Ouverte au Public (IOP)
- la réalisation de voies nouvelles ou la modification des voiries et espaces publics
- les travaux réalisés dans les installations ou établissements recevant du public (uniquement pour les parties créées ou transformées)

▸ Depuis 2009, il y a obligation de mise en place :
- d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (réalisés
- d'une formation obligatoire des professionnels (architectes, professionnels du bâtiment)

▸ Depuis 2011, les ERP classés dans les 4 premières catégories, doivent avoir réalisé un diagnostic afin d'évaluer le coût des travaux pour devenir accessibles en 2015.

▸ A partir du 1er janvier 2015, tous les établissements existants recevant du public devront respecter les normes d'accessibilité.

Rappel sur les catégories d'ERP

Les Etablissements Recevant du Public sont classés par type, selon la nature de leur exploitation (représenté par une lettre) et par catégorie, selon le nombre maximal de personnes susceptibles d'être présentes simultanément (représentée par un nombre de 1 à 5).

La catégorie d'un ERP est obtenue à partir de l'effectif du public et du personnel, à l'exception des établissements de 5ème catégorie où seul l'effectif du public compte.

Les catégories d'ERP

Catégories	Capacité d'accueil
1ère catégorie	Plus de 1500 personnes
2ème catégorie	De 701 à 1500 personnes
3ème catégorie	De 301 à 700 personnes
4ème catégorie	Moins de 300 personnes, sauf établissements compris dans la 5ème catégorie
5ème catégorie	Etablissements en deçà, dont l'effectif ne dépasse pas un seuil fixé réglementairement pour chaque type d'exploitation

La prise en compte de chaque handicap

L'ACCESSIBILITE ET LA LOI HANDICAP

Dérogations et Financ

Dans certains cas, et sous

Motifs de dérogation
Impossibilité technique liée
- aux caractéristiques du te
- à la présence de construc existantes
- au classement de la zone c construction
Préservation du patrimoine :
- Travaux sur bâtiment classé
- Travaux dans le périmètre d' bâtiment inscrit ou classé
Impact sur les activités de l'établissement (réduction des surfaces, impact économique des travaux) **ou disproportion e avantages et inconvénients**

*BHC : Bâtiment Habitation Collect
*MI : Maison Individuelle
*ERP : Etablissement Recevant du P

Ces dérogations sont accordées points, notamment pour les aménag accessibilité pour les autres types de

▸ Pour les bâtiments municipaux et :

L'obligation de mise en accessibilité n'ouvre pas droit à une compensation pour les collectivités territoriales.
La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) peut être mobilisée pour subventionner les travaux s'ils ont été définis comme catégorie prioritaire par la commission départementale d'élus réunie par le préfet.
La dotation générale de décentralisation relative aux bibliothèques municipales et départementales peut aussi être mobilisée.

▸ Pour les commerces et professions libérales

Les travaux de mise en accessibilité des commerces de proximité ainsi que les communes rurales peuvent, sous certaines conditions, bénéficier du FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Sanctions

En cas de non-respect des règles d'accessibilité, l'autorité administrative peut ordonner la fermeture de l'établissement ou en refuser l'ouverture.
Elle peut aussi exiger le remboursement des subventions publiques.
Les garanties d'assurances peuvent être également annulées.

Sur le plan pénal, une amende pour les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou toute autre personne responsable des travaux est possible. Une peine d'emprisonnement est possible en cas de récidive.

BULLETIN D'INFORMATION BIMESTRIEL

Le bulletin d'information « Les dossiers de l'AMI, du CAUE et de l'UDMR » édité depuis début 2005 reste très prisé et demandé des élus. Ce bulletin vient généralement en appui d'une réunion d'information organisée en partenariat avec l'Association des Maires de l'Indre et l'Union Départementale des Maires Ruraux de l'Indre. Il constitue un excellent support de communication et un recueil d'informations claires et précises que les élus et secrétaires de mairie conservent.

En 2012, le sujet traité dans nos bulletins est :

L'accessibilité et la loi handicap : définition, obligations de mise en conformité, présentation des catégories d'ERP, dérogations et financement, la prise en compte du handicap

PARTENARIAT D'ÉTUDES

COMMISSION D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE

Alexandre MARTIN siège à la Commission d'Urbanisme créée par la CAC en sa qualité de Directeur du CAUE.

COMMISSION DES SITES

Alexandre MARTIN siège à la Commission des Sites en qualité de personne qualifiée dans la formation « Sites et Paysages ».

REPORTAGES FRANCE 3

Le CAUE participe à des reportages réalisés par France 3 pour la promotion de l'architecture et du cadre de vie.
En 2012, trois reportages ont été tournés :
- un sur la Champagne Berrichonne qui a déjà été diffusé
- un sur la Touraine Berrichonne (Châtillon-sur-Indre)
- un sur la Brenne

CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Alexandre MARTIN siège au COnseil De l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) en qualité d'architecte représentant le CAUE.

PROJET URBAFFECT

Les CAUE de la Région Centre ont un projet de partenariat avec l'université de Tours.
Le CAUE a proposé des sites pour que les étudiants mènent un travail sur leur projet Urbaffect qui est une analyse des liens affectifs que les habitants entretiennent avec leur quartier.
Il s'agit de l'ancienne usine des 100 000 chemises à Châteauroux, du quartier Beaulieu à Châteauroux, de la ZUP et des effets du PNRU.

PARTICIPATION A L'ELABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME

Le CAUE est de plus en plus sollicité par les communes pour participer à l'élaboration de leurs documents d'urbanisme :

- AVAP de Palluau-sur-Indre
- SCOT de Luçay-le-Mâle
- PLU de Saint-Pierre-de-Jards
- SCOT du Pays de Valençay
- PADD du PLU de Cluis
- Carte communale de Parnac

ACCUEIL DE STAGIAIRES

Le CAUE accueille régulièrement des stagiaires issus de diverses formations :
- Camille AUDICHON, étudiante en 2ème année DUT Génie Civil
- Louis GAUME, élève de 3ème
- Jason BARBAUD, étudiant en 1ère année Bac Professionnel : Technicien d'Etudes du Batiment option Etudes et Economies

COMMISSION ACCESSIBILITE DES COMMERCES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE

Dans le cadre de son Opération Urbaine Collective, la Communauté d'Agglomération Castelroussine propose aux commerçants, qui souhaitent réaliser des travaux en façade de leur local commercial ou effectuer la mise en accessibilité des entrées de leur commerce, une aide au titre du FISAC.
Afin de les sensibiliser et de les alerter sur l'échéance de la mise en conformité, la CAC a souhaité associer à ses reflexions les organismes concernés.
Alexandre MARTIN assiste donc aux réunions de préparation sur cette thématique en tant que personne qualifiée représentant le CAUE.

JURYS DE CONCOURS

Chaque année, le CAUE est sollicité pour apporter sa compétence au titre du collège des personnes qualifiées dans de nombreux jurys de concours du département. Il s'efforce de choisir au mieux l'équipe de maîtrise d'oeuvre ou le projet le plus adapté au programme défini par le maître d'ouvrage.

Il joue un rôle pédagogique auprès des autres membres du jury, souvent non professionnels de l'architecture, sur les enjeux des choix proposés. Ces rencontres sont souvent l'occasion de mesurer la pertinence des programmes soumis aux équipes de maîtrise d'oeuvre.

Les concours pour l'année 2012 ont été les suivants :

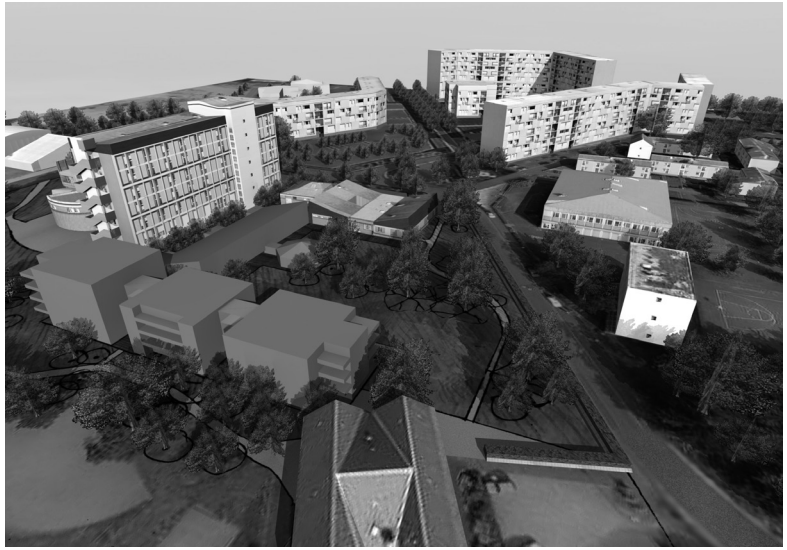

- Pour l'OPHAC :
• Foyer Résidence pour Personnes Agées de Saint-Jean à Châteauroux

- Forepabe :
• Jury de diplôme en sculpture

- Pour le Conseil Général :
• Réaménagement du collège Beaulieu à Châteauroux

- Pour l'hôpital d'Issoudun :
• Service de réanimation

- Commune de Le Blanc :
• Salle de spectacle

PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Comme les années passées, le CAUE a poursuivi l'animation de stages de formation, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, à destination des agriculteurs.
Cette année, une session de trois jours a été organisée sur le thème « Proposer un hébergement touristique ».
Il est fréquent que les sièges d'exploitations agricoles comptent de nombreux bâtiments qui restent souvent inoccupés. L'accueil de touristes est un moyen envisagé pour leur redonner un nouvel usage.
Cette année, les agriculteurs étaient encore nombreux à répondre présents à cette proposition de formation.

UNIVERSITE D'ETE DES CAUE

Cette année, l'université d'été des CAUE s'est tenue à Dax.
Cette rencontre annuelle a pour objectif d'échanger avec les collègues des 90 autres CAUE de France et de partager des expériences. Le thème qui a été choisi en 2012 traitait des nouveaux défis du conseil.

FOREPABE

Alexandre MARTIN siège au conseil d'administration de FOREPABE en qualité d'architecte et participe chaque année au jury de diplôme de sculpture.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE

La CAC a souhaité officialiser un partenariat avec le CAUE par le biais d'une convention dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2007-2012. Elle a réaffirmé la nécessité d'accompagner techniquement les communes dans la mise en place d'une politique foncière et de développer une offre prenant en compte les principes du développement durable (qualité du bâti, urbanisation raisonnée, gestion des réseaux, maîtrise des énergies....).
Alexandre MARTIN participe donc aux comités techniques et de pilotage. Le CAUE étudie la faisabilité des différentes opérations programmées sur le territoire de la CAC et contribue à l'amélioration de la qualité de l'offre de logements et de la qualité de l'urbanisation.

JOURNEE DU PERSONNEL DES CAUE

Chaque année les équipes des CAUE se donnent rendez-vous pour une journée de retrouvailles de l'ensemble du personnel. En 2012, cette journée a eu lieu à Meung-sur-Loire (45). Après un déjeuner, des visites sur le thème de l'aménagement paysager et du fleurissement avaient été prévues.

CONVENTION AVEC LA VILLE DE CHATEAUROUX

Une convention a été passée avec la ville de Châteauroux pour des projets d'aménagement de lotissements communaux et une assistance en matière de conseil auprès des acquéreurs.

CONVENTIONS AVEC L'OPHAC DE L'INDRE

Une convention de partenariat avec l'OPHAC 36 a été passée sur trois ans pour des missions d'assistance, d'éducation et de sensibilisation du public à l'architecture notamment dans le cadre du Plan National de Renouvellement Urbain.
Alexandre MARTIN siège au conseil d'administration de l'OPHAC en qualité d'architecte représentant le CAUE.

PARTENARIAT D'ÉTUDES

ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL, L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'INDRE ET L'UNION DÉPARTEMENTALE DES MAIRES RURAUX

Vos espaces publics : les aménager et les rendre accessibles le 16 février 2012 à Coings

Les espaces publics définissent un espace ouvert et partagé que l'ensemble de la collectivité possède. Tous les individus y ont accès sans discrimination.

Ils s'y rencontrent, l'utilisent pour aller et venir, se l'approprient par leurs activités économique, culturelle, sociale....

Les enjeux de ces lieux constituent la dynamique qui insuffle les réponses en terme de programme, d'usages et de choix opérationnels. Le résultat participe fortement à l'image de la commune dont il met en scène l'dentité historique, culturelle et paysagère (Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement- 12/2005).

Lors de cette réunion, les participants ont été guidés dans leurs démarches administratives lorsque l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est recquis mais aussi sensibilisés une nouvelle fois à l'accessibilité avec un rappel des dates d'échéance pour la mise en conformité et les bases à respecter.

L'éclairage des espaces publics dans le cadre de notre Assemblée Générale le 12 avril 2012 à La Châtre

L'éclairage public présente deux fonctions principales :

- la sécurité des biens, des personnes et des déplacements

- la mise en valeur des communes, ses monuments, son architecture et ses paysages

Eclairer implique une dépense énergétique et financière pour les collectivités. Les puissances actuellement installées ainsi que l'amplitude horaire de l'éclairage, engendrent souvent un gaspillage conséquent.

Lors de cette réunion, il a été expliqué aux participants qu'il est tout à fait possible de concilier une approche esthétique de l'éclairage avec la réglementation actuelle et la recherche d'économies d'énergie.

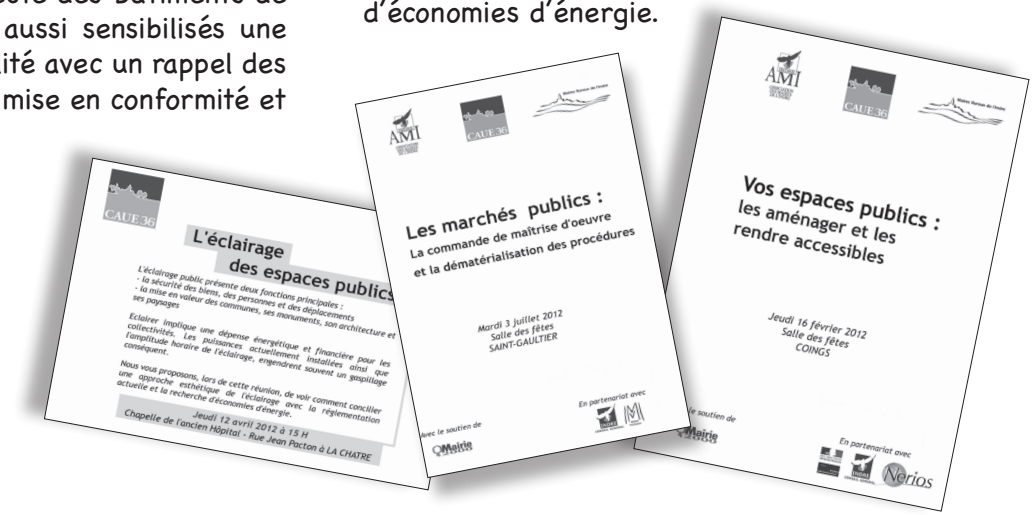

Formation La gestion des cimetières le 23 octobre 2012 à Cléré-du-Bois et le 24 octobre 2012 à Saint-Août

Ces deux journées, décentralisées par secteur pour réduire le nombre de participants et améliorer la qualité de la formation, avaient pour objectif de refaire un point sur l'actualité juridique relative aux cimetières tout en mettant l'accent sur les conseils pratiques en gestion et en aménagement.

Les marchés publics : la commande de maitrise d'oeuvre et la dématérialisation des procédures le 3 juillet 2012 à Saint-Gaultier

Un projet communal ou intercommunal de travaux, même sans prestige, peut être complexe ou délicat par sa technique, par ses objectifs, par son originalité.... Sa conception doit être particulièrement soignée en faisant appel à un maître d'oeuvre. Mais avant tout, il est le fruit d'un bon programme, c'est-à-dire une définition claire et précise des besoins et des objectifs du maître d'ouvrage.

Pour les élus, quotidiennement confrontés aux appels d'offres et à la passation de marchés, il est important de se familiariser avec les principes, la réglementation ainsi que la procédure complexe des marchés publics afin d'optimiser les dépenses et de prévenir le contentieux.